



Baccalauréat professionnel
OPTIQUE LUNETTERIE

Repères pour la formation et
l'évaluation

Octobre 2010

Ce document a été élaboré par :

Jean Michel SCHMITT

**Inspecteur Général
Groupe des sciences et techniques industrielles**

Christian SEMEL

**Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional**

Martine LARDIER

Inspecteur de l'éducation nationale

Catherine BLANC

Professeur

Marie MARLAND

Professeur

Christophe BAILLY-BASIN

Professeur

Frédéric BRANTU

Professeur

SOMMAIRE

1. LES POINTS CLES DU DIPLOME	4
1.1. Présentation du document.....	4
1.2. L'optique Lunetterie	5
1.3. Le diplôme	7
2. EXPLOITER LE REFERENTIEL POUR LA FORMATION	8
2.1. Répartition des enseignements.....	9
2.2. Quelle organisation pour transmettre les "savoirs" ?	10
2.3. Commentaires sur les savoirs.....	31
2.4. Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).....	37
3. EXPLOITER LE REFERENTIEL POUR L'EVALUATION ET LA CERTIFICATION	46
3.1. Modalités d'obtention des unités du domaine professionnel	46
3.2. La construction des épreuves.....	51
3.3. Les grilles d'évaluation des épreuves.....	62
4. PARTENARIAT AVEC LE MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE.....	69
4.1. Les conditions de la réussite du partenariat	69
4.2 Identifier les capacités formatives du milieu professionnel environnant.....	70
4.3 Mobiliser les capacités formatives du milieu professionnel environnant	71
5. LA FORMATION DES ENSEIGNANTS	72
6. RESSOURCES POUR LA FORMATION	73
7. LOCAUX ET EQUIPEMENTS.....	75
8. SECURITE, PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, ERGONOMIE	81
ANNEXE 1. La sécurité laser	84
ANNEXE 2. Tableau de mise en relation des capacités, compétences, savoirs, savoir-faire	85

1. LES POINTS CLÉS DU DIPLÔME

1.1. Les "Repères pour la formation et l'évaluation"

Ce document est un guide méthodologique destiné à aider les formateurs à organiser les enseignements, la formation et l'évaluation en exploitant notamment :

- le référentiel des activités professionnelles ;
- le référentiel de certification.

Il s'adresse aux équipes pédagogiques, aux services académiques et aux inspecteurs chargés de la mise en œuvre de ce baccalauréat professionnel. Il permet d'une part d'explicitier les intentions des auteurs du référentiel afin de donner du sens aux contenus et aux exigences des compétences demandées. Il propose d'autre part des conseils et des recommandations aux plans organisationnel, temporel, matériel, pédagogique et didactique en relation avec l'environnement éducatif, institutionnel et professionnel du domaine de l'optique lunetterie.

Il constitue avant tout un document ressource qui n'a pas vocation à constituer un modèle dogmatique limitant la créativité et l'initiative des équipes pédagogiques, mais au contraire de fournir des repères utiles pour la formation.

1.2. L'optique Lunetterie : secteurs d'activités et métiers

Le texte suivant, émanant des **Commissions Paritaires Nationales à l'Emploi de l'optique lunetterie de détail**, présente et situe dans le contexte législatif, administratif et professionnel le positionnement du titulaire du baccalauréat professionnel Optique Lunetterie au sein de la profession.

1. Situation actuelle de l'optique lunetterie

La création du bac professionnel optique lunetterie est l'aboutissement d'une demande récurrente des professionnels du secteur pâtissant de manques en termes de formation et de difficultés de recrutement d'un personnel compétent. Il devenait indispensable de construire une véritable filière de formation cohérente et attractive.

Le secteur de l'optique a connu, ces dernières années, d'importants changements, tant en terme d'évolutions technologiques, qu'en terme de définition des contours de la profession (loi de financement de la sécurité sociale du 21 décembre 2006 et décrets d'application du 13 avril 2007).

En effet, la technologie de fabrication des verres et de montage a considérablement évolué. Cette modernisation implique nécessairement pour les collaborateurs de l'opticien la maîtrise de ces nouvelles technologies, mais ne saurait induire pour autant l'abandon des techniques « anciennes ou manuelles » de montage qui s'avèrent encore nécessaires pour un certain nombre de cas. Ces évolutions imposent également la maîtrise des principes de maintenances et de contrôles à opérer sur ces machines, ainsi que l'approche des relations fournisseurs.

La typologie du secteur reste marquée par une grande majorité de structures de petites tailles (95% des entreprises ayant au moins un salarié emploient moins de 10 salariés). Le titulaire du baccalauréat professionnel doit pouvoir devenir un véritable collaborateur de l'opticien. Le développement des compétences de l'opticien conduit la branche à attendre des collaborateurs de l'opticien qu'ils acquièrent eux-mêmes davantage de compétences, dans le cadre d'une collaboration efficiente de l'opticien en magasin.

2. Positionnement professionnel du Brevet de Technicien Supérieur et du Baccalauréat Professionnel

Commerçant mais aussi auxiliaire médical et technicien, le métier opticien est une profession réglementée par le code de la santé publique, dotée d'un monopole de vente, et soumise à des conditions d'exercice particulières. L'opticien, titulaire du BTS opticien lunetier, a à la fois des compétences en matière de santé, des compétences techniques, commerciales et de gestion ; le titulaire du Baccalauréat professionnel optique lunetterie doit quant à lui disposer de compétences techniques, commerciales et de gestion. Le titulaire du Baccalauréat professionnel exercera toujours son activité sous la responsabilité de l'opticien, et pourra déléguer les actes techniques de montage au Monteur, ou les assurer lui-même.

Sur le versant commercial du poste, le titulaire du baccalauréat professionnel sera appelé à équiper des clients sous la responsabilité de l'Opticien Diplômé. Ce dernier restant le seul habilité à prendre en charge les problèmes et les besoins visuels spécifiques exposés par le client.

L'équipement d'un client par le titulaire du baccalauréat professionnel comprend, le choix des montures et des verres, la prise de mesures, l'établissement du devis ainsi que la gestion des procédures de remboursement.

Sur le versant technique, le titulaire du baccalauréat professionnel assure les montages et peut en outre assumer la gestion de l'atelier tant en termes de gestion de l'équipe que de maintenance du matériel et d'approvisionnement. Par ailleurs, l'évolution du matériel d'atelier a considérablement modifié le travail en atelier. Si très souvent des interventions directes subsistent dans le travail de fabrication, il n'en demeure pas moins que l'on observe un déplacement en faveur d'une fonction de contrôle/commande des systèmes productifs complexes.

Dans le cadre des examens de vue, (de la seule responsabilité de l'opticien), il sera associé aux activités préparatoires.

Enfin, en matière de gestion, le titulaire du baccalauréat professionnel sera amené à assister véritablement l'opticien pour la finalisation de la vente, la préparation des dossiers administratifs visant les échanges d'informations avec les régimes d'assurance obligatoire et complémentaire, la gestion du magasin (stock, réassortiment),...

3. Perspectives d'avenir

Les opticiens ont aujourd'hui au sein des magasins besoin d'un véritable collaborateur polyvalent, dont les qualités relationnelles et les connaissances théoriques sont aussi importantes que les compétences en matière de technique de montage, de vente, de gestion de l'atelier ou de validation qualité des équipements.

Le titulaire du baccalauréat professionnel en optique lunetterie sera donc chargé d'assister l'opticien dans certaines de ses tâches. Sa situation et ses conditions d'emploi dépendront largement de son autonomie, de sa polyvalence et/ou expertise, et des responsabilités hiérarchiques ou techniques qu'il sera amené à prendre. La réalité des contours de l'emploi du titulaire du baccalauréat professionnel doit nécessairement pouvoir varier en fonction de la typologie de l'entreprise, de l'activité de l'opticien, de l'activité du monteur,.... Des évolutions de carrière sont envisageables en termes de management d'équipe, de responsabilités déléguées par l'opticien (hors santé) ou enfin par l'obtention du diplôme d'opticien. En effet, la formation à un niveau IV permet nécessairement la mobilité professionnelle et l'accès à la validation des acquis de l'expérience. la formation des collaborateurs de l'opticien à un niveau IV doit permettre d'accompagner et favoriser ce type de parcours.

1.3. Le diplôme

Le baccalauréat professionnel Optique Lunetterie est préparé en trois ans après la classe de troisième de collège.

C'est un diplôme délivré à l'issue d'une formation initiale ou continue ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience dans le cadre prévu par la loi.

Il se définit par la certification de compétences notamment dans :

- la constitution et le suivi de dossiers relatifs à l'ensemble des interlocuteurs (client, fournisseurs, autres spécialistes de l'optique), des espaces, des matériels et des domaines (scientifiques, techniques, commerciaux) d'activités professionnelles ;
- la conduite de l'examen préalable à l'examen de vue (de la seule responsabilité de l'opticien diplômé) ;
- l'adaptation et la prise de mesures permettant de concevoir, réaliser, adapter et livrer un équipement optique;
- la réalisation, le contrôle et la maintenance des équipements optiques.

Il certifie l'acquisition de savoirs spécifiques dans le domaine de l'optique lunetterie relatifs aux services proposés et aux produits réalisés et commercialisés. Il permet le développement d'une démarche de progrès.

2. EXPLOITER LE RÉFÉRENTIEL POUR LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'amener les futurs bacheliers à maîtriser l'ensemble des compétences (ensemble indissociable de savoirs, capacités et attitudes) définies dans le référentiel de certification. À ce titre, il est recommandé aux équipes de développer des séquences pédagogiques qui associent obligatoirement appropriation des connaissances et apprentissage des savoir-faire.

Les phases collectives d'apports théoriques (cours magistraux) sont indispensables à tout processus de transmission de savoirs. Toutefois et autant que faire se peut, elles doivent se situer dans une séquence pédagogique après que l'enseignant ait permis de percevoir l'utilité des savoirs dans la réalisation de la tâche qui est confiée. Les concepts théoriques énoncés seront alors plus facilement associés aux problèmes techniques rencontrés.

Les phases de synthèse qui ponctuent les séances ou les cycles d'apprentissage permettent de formaliser les connaissances nouvelles sous la forme de fiches. Celles-ci, compilées, constituent le recueil des savoirs incontournables.

Chaque activité pratique est identifiée par **une problématique professionnelle** énoncée dès le début. Ces activités, lorsqu'elles ont lieu dans l'établissement de formation, s'appuient le plus possible sur de **réelles mises en situation** et sont organisées autour de **supports de formation représentatifs du champ d'activités**.

L'organisation d'une activité pratique autour d'un support de formation, nécessite de mettre à disposition du futur bachelier un dossier technique et un dossier ressources qui constituent l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation, **en toute autonomie**, de la tâche qui lui est confiée.

2.1. Répartition des enseignements

C'est autour des tâches décrites dans le référentiel des activités professionnelles que doivent s'organiser les cours et plus spécialement les travaux pratiques.

Les travaux pratiques devront être le centre des activités de formation et combiner plusieurs savoirs, comme : « Vision », « Adaptation et prise de mesures » et « Contrôle, réalisation et maintenance d'équipements optiques ». Il conviendra également de prévoir des activités de travaux pratiques (analyse structurelle et fonctionnelle, réglage, validation de performances) dans le cadre des savoirs du domaine des « Systèmes Optiques ».

La répartition des contenus de formation entre les enseignants est de la responsabilité de chaque établissement. Les équipes doivent veiller à mutualiser leurs compétences afin de couvrir l'ensemble des domaines de la formation. Toutefois, pour l'ensemble des trois années de formation, il conviendra de ne pas « émietter » la formation auprès de nombreux intervenants (spécialisation) et de privilégier la constitution d'équipes réduites afin de favoriser une réelle transversalité des différents savoirs et de faciliter auprès des élèves la synthèse des connaissances présentées.

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
GRILLE HORAIRE ELEVE**

**Pour les spécialités comportant
un enseignement de sciences physiques et chimiques**

Durée du cycle : **84** semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Disciplines et activités	Durée horaire cycle 3 ans	Durée horaire annuelle moyenne indicative
---------------------------------	----------------------------------	--

**I - ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES
incluant les activités de projet**

<i>Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité</i>		
Enseignements professionnels	1152	384
Économie-gestion	84	28
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	152	50

<i>Enseignements généraux</i>		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	349	116
Langue vivante	181	60
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	2690	896

II- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

	210	70
--	-----	----

(1) 56 heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en première et en terminale.

2.2. Quelle organisation pour transmettre les "savoirs"

Il importe, tout d'abord, de bien se convaincre que les "savoirs", s'ils présentent par eux mêmes un intérêt, n'ont pas grande utilité s'ils ne peuvent être mobilisés dans le cadre de compétences. Ensuite, il faut garder à l'esprit que leur acquisition et surtout leur consolidation ne peuvent être obtenus ni par une seule voie, ni à partir d'une seule source, ni sans une mobilisation fréquente dans des contextes différents.

Transmettre des savoirs suppose une multitude d'activités pédagogiques qui ne sauraient se résumer à des cours magistraux où le simple fait de dérouler un exposé devant des auditeurs attentifs garantirait que les savoirs sont intégrés.

Dans un contexte de formation professionnelle, les activités pédagogiques les plus courantes, sont :

- des travaux pratiques ;
- des travaux dirigés ;
- des cours.

Il convient d'articuler en permanence ces activités en fonction des objectifs que l'équipe pédagogique s'est assignés. La démarche la plus efficace, en formation professionnelle, consiste souvent à mettre en évidence **"le problème professionnel"** posé par une situation. Il ne s'agit évidemment pas de se contenter de placer l'auditeur devant une difficulté, mais au travers d'activités diverses (pratiques ou théoriques), il faut l'amener à formuler lui-même les questions qui permettront d'émettre des hypothèses de résolution. Une fois ces questions formulées, le formateur pourra développer son talent pédagogique pour amener son auditoire, selon le cas et la difficulté, à rechercher par lui-même les réponses ou à se mettre en situation de demande. L'enseignant pourra ainsi développer différentes notions devant un auditoire averti des raisons et de l'utilité de ce qui est présenté.

2.2.1. Le Module : un concept de base pour structurer les apprentissages

Le « module », élément d'organisation et de structuration des savoirs mis en jeu dans les activités proposées à l'ensemble des auditeurs à un instant donné présente alors de nombreux avantages :

- il se compose de tâches professionnelles identifiées (dont les savoirs correspondant sont repérés) ;
- il centre l'attention des auditeurs (et du professeur...) sur l'objet des apprentissages ;
- il permet la programmation de ces apprentissages (travaux pratiques plus courts et mieux ciblés, gestion facilitée des antériorités) ;
- il permet la structuration des apprentissages (les séances de « synthèse » remplacent les séances de "correction") ;
- il est le point de mire des apprentissages et détermine les évaluations en fin de cycle ;
- **enfin il permet également de préparer efficacement les périodes de formation en milieu professionnel.**

Cognitif et/ou méthodologique, le « module » :

- centre la préoccupation pédagogique sur une classe de problèmes et/ou de solutions technologiques ;
- détermine les activités proposées aux auditeurs dans les espaces de formation.

L'identification d'un « module » résulte :

- de l'analyse des compétences décrites dans le référentiel et des savoirs associés ;
- de l'expérience du professeur et de sa compétence en didactique qui lui permettent d'identifier les points-clés de la formation ;
- **des objectifs définis en partenariat avec le tuteur pour les différentes périodes de formation en entreprise.**

L'ordonnement des « modules » résulte de l'identification des antériorités cognitives.

2.2.2. La "gestion" des MODULES, quelques recommandations

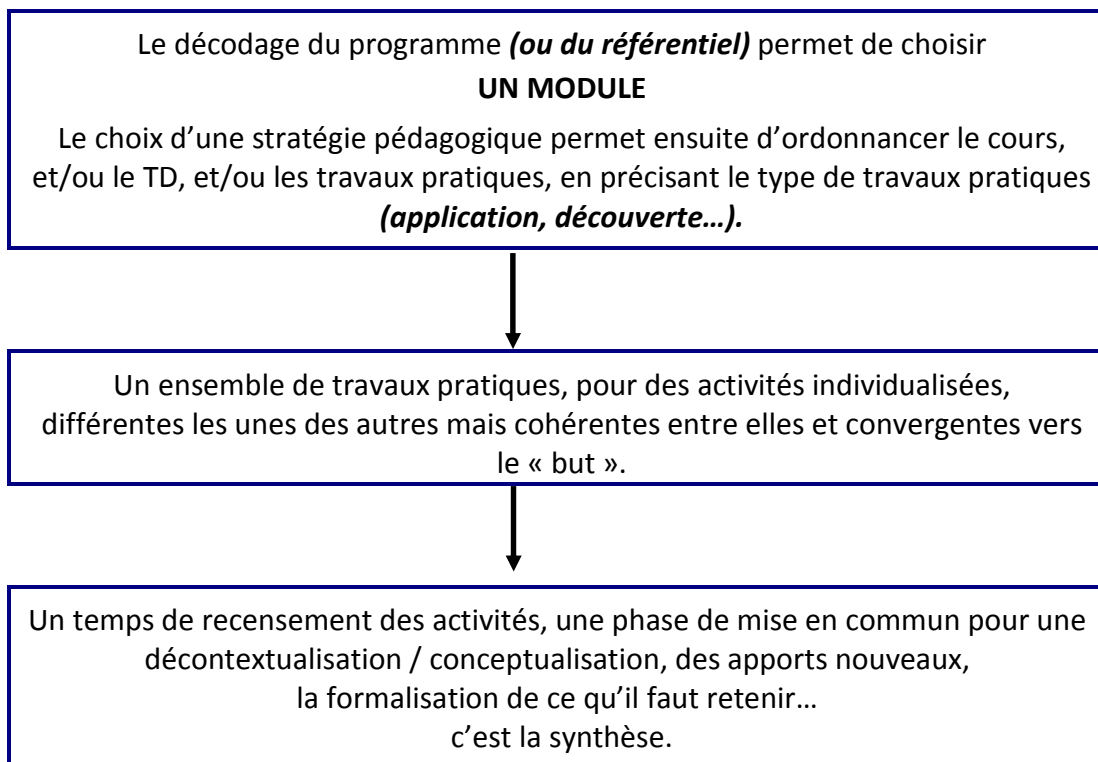
Il faut rapprocher les dates des travaux pratiques relatifs à un module, du cours magistral et des travaux dirigés qui s'y rattachent.

L'identification et la gestion des « modules » en travaux pratiques est une tâche pédagogique. Cette dernière doit prendre en compte :

- les contraintes de durée (équilibre des parties du programme) ;
- l'acquisition des compétences permettant des périodes en entreprises réellement formatrices ;
- les contraintes d'antériorité entre activités ;
- le caractère ponctuel, récurrent (ou diffus) du module ;
- les contraintes matérielles.

Cette programmation est un **travail d'équipe**.

2.2.3. Organisation des enseignements



2.2.4. Proposition d'organisation en module

La conception et l'organisation (nombre et durée) des périodes en centre de formation et en entreprise ainsi que les tâches à réaliser sont déterminées et organisées par l'équipe pédagogique en collaboration avec les maitres de stage.

- Certaines tâches nécessitent une formation en centre et une mise en application en entreprise (cellule en blanc).
- D'autres tâches sont essentiellement effectuées en entreprise sous la responsabilité du maitre de stage (cellule en bleu). Leur réalisation se fera sous la responsabilité du maitre de stage en fonction des circonstances, de l'organisation de l'entreprise et de l'autonomie et efficacité du stagiaire.

Le livret d'accompagnement et/ou les diverses fiches d'évaluations permettront aux formateurs enseignants et maitres de stage de balayer l'ensemble du référentiel.

La formation mettra l'accent sur des tâches à développer dans chaque module étant entendu que l'élève sera formé de façon à intervenir dans l'ensemble des activités tout au long de sa formation avec un rappel constant des fondements de son activité spécifique optique lunetterie :

Respect des réglementations

Mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles courantes

Étude préalable de la compensation

Réalisation, contrôle, maintenance d'équipements optiques

Livraison et suivi

Le contenu de chaque module d'enseignement est à élaborer par les équipes pédagogiques à l'aide des fiches de mise en relation des tâches et des savoirs (voir pages suivantes) afin de favoriser et d'optimiser l'interactivité des divers champs des enseignements professionnels.

1^{ère} année de formation
Baccalauréat Professionnel Optique LUNETTERIE : classe de seconde

Relation entre les modules d'enseignements permettant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exécution partielle (simple) des tâches

Module 1	Module 2	Module 3	Module 4
TE 1 a : Accueillir, s'informer des besoins et renseigner	TC 1 : Exécuter le contrôle des constituants	TC 2 b : Exécuter la réalisation complète d'un équipement de tout type	TC 3 : Contrôler la conformité du produit
TD 6 a : Effectuer les réparations courantes	TC 2 a : Exécuter la réalisation d'un équipement simple	TB 2 a : Procéder aux essais préalables, prendre les mesures ½ EP et hauteur	TD 1 : Présenter l'équipement ou le produit
TC 5 a : Appliquer et faire appliquer les procédures d'entretien	TD 6 b : Effectuer les réparations courantes	TB5 : Rédiger la fiche d'exécution	TD 2 : Adapter, réajuster l'équipement
Stage Période 1 3 semaines		Stage Période 2 3 semaines	
Stage périodes 1 et 2 : 6 semaines			
Mise en œuvre sous le contrôle du maître de stage des tâches faisant l'objet des enseignements module 1 et module 2		et	Mise en œuvre sous le contrôle du maître de stage des tâches faisant l'objet des enseignements module 3 et module 4
+			
TF 9 a Participer à l'organisation d'un point de vente	TF 4 a Gérer un fichier clients	TE 2 a Préparer la vente	

Baccalauréat Professionnel Optique LUNETTERIE : **classe de première**

Relation entre les modules d'enseignements permettant l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires à l'exécution partielle (simple) des tâches le but final étant l'acquisition de l'ensemble des compétences en fin de formation.

Module 5		Module 6		Module 7	
TA 2a : Analyser la prescription		TB 7 : Proposer et vendre des instruments d'optique		TC 5 b : Appliquer et faire appliquer les procédures de maintenance des matériels utilisés	
TB 1 : Analyser la morphologie du client		TB 8 : Proposer, conseiller et vendre des accessoires et des produits d'entretien optique (solaires étuis produits lunettes)		TF 1 : Contribuer à développer la mercatique	
TB 2 b : Procéder aux essais préalables, prendre les mesures		TE 2 a et b : Préparer la vente		TF 4 : Gérer un fichier clients, un fichier prospects	
TC4 a : Corriger les non-conformités d'un équipement optique		TE 3 : Réaliser et finaliser la vente		TF 5a : Gérer les stocks	
TB 3 a : Concevoir l'équipement					
TB 4 a : Proposer et faire choisir l'équipement					
Stage période 3 : 3 semaines		Stage période 4 : 3 semaines		Stage période 5 : 3 semaines	
Stage périodes 3 et 4 : 6 semaines				Stage période 5 : 3 semaines	
Stage périodes 3, 4 et 5 : 9 semaines					
Poursuite de la mise en œuvre sous le contrôle du maître de stage des tâches faisant l'objet des enseignements des modules 1,2 et modules 3,4			et	Mise en œuvre sous le contrôle du maître de stage des tâches faisant l'objet des enseignements modules 5,6 et 7	
+					
TC4 b Corriger ou faire corriger les non-conformités d'un équipement optique		TF 3 a Dialoguer (fournisseurs, organismes et spécialistes hors domaine de la santé)		TF 9 Participer à l'aménagement, l'organisation d'un point de vente	

3^{ème} année de formation

Baccalauréat Professionnel Optique LUNETTERIE : **classe de terminale**

Relation entre les modules d'enseignements permettant l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires à l'exécution des tâches le but final étant l'acquisition de l'ensemble des compétences en fin de formation.

Module 8		Module 9	
TA 2 a et b : Analyser la prescription		T A1 : Établir l'histoire de cas (analyser les besoins, les plaintes, les contraintes)	
TA 3 : Réaliser l'examen préalable		TD 7 : Gérer les réclamations	
TB 3 a et b : Concevoir l'équipement		TF 2 : Contribuer au positionnement et à la stratégie de l'entreprise	
TB 4 : Proposer et faire choisir l'équipement		TF 5b : Gérer les achats, les ventes et les stocks	
TD 3 : Vérifier les performances obtenues		TF 6 : Participer au suivi des résultats de l'entreprise	
TD 4 : Informer des conditions d'utilisation des équipements		TF 7 : Appliquer et faire appliquer les réglementations et les pratiques professionnelles	
TE 1 b : Accueillir, s'informer des besoins et renseigner		TF 8 : Participer à la gestion des ressources humaines	
Stage période 6 : 4 semaines		Stage période 7 : 3 semaines	
Stage périodes 6 et 7 : 7 semaines			
Poursuite de la mise en œuvre sous le contrôle du maître de stage des tâches faisant l'objet des enseignements modules 1 à 8.		et +	Mise en œuvre sous le contrôle du maître de stage des tâches faisant l'objet des enseignements modules 8 et 9.
TF 2 Contribuer au positionnement et à la stratégie de l'entreprise	TF 3 a et b Dialoguer (fournisseurs, organismes et spécialistes hors domaine de la santé)		TF 8 Participer à la gestion des ressources Humaines

2.2.5. Bilan des activités conduites par année de formation

1^{ère} année de formation en Baccalauréat Professionnel Optique LUNETTERIE : **classe de seconde**

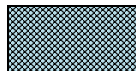
Relation entre les modules d'enseignements permettant l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires à l'exécution partielle (simple) des tâches le but final étant l'acquisition de l'ensemble des compétences en fin de formation.

Tableau récapitulatif des activités réalisées par l'élève en première année de formation : classe de seconde

Tâches	Période 1		Période 2	
	CF	PFMP	CF	PFMP
TB 2 a : Procéder aux essais préalables, prendre les mesures ½ EP et hauteur				
TB5 : Rédiger la fiche d'exécution				
TC 1 : Exécuter le contrôle des constituants				
TC 2 a : Exécuter la réalisation d'un équipement simple				
TC 2 b : Exécuter la réalisation complète d'un équipement de tout type				
TC 3 : Contrôler la conformité du produit				
TC 5 a : Appliquer et faire appliquer les procédures d'entretien				
TD 1 : Présenter l'équipement ou le produit				
TD 2 : Adapter, réajuster l'équipement				
TD 6 a : Effectuer les réparations courantes simples				
TD 6 b : Effectuer les réparations courantes				
TE 1 a : Accueillir, s'informer des besoins et renseigner				
TE 2 a : Préparer la vente				
TF 4 a : Gérer un fichier clients				
TF 9 a : Participer à l'organisation d'un point de vente				



Tâches réalisées en centre de formation (CF) et en PFMP



Tâches réalisées uniquement en PFMP



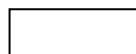
Tâches à réaliser ultérieurement

2^{ème} année de formation en Baccalauréat Professionnel Optique LUNETTERIE : **classe de première**

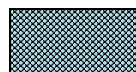
Relation entre les modules d'enseignements permettant l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires à l'exécution partielle (simple) des tâches le but final étant l'acquisition de l'ensemble des compétences en fin de formation.

Tableau récapitulatif des activités réalisées par l'élève en fin de deuxième année de formation : classe de première

Tâches	Période 3		Période 4		Période 5	
	CF	PFMP	CF	PFMP	CF	PFMP
TA 2a : Analyser la prescription						
TB 1 : Analyser la morphologie du client						
TB 2 a et b : Procéder aux essais préalables, prendre les mesures						
TB 3 a : Concevoir l'équipement						
TB 4 a : Proposer et faire choisir l'équipement						
TB 7 : Proposer et vendre des instruments d'optique						
TB 8 : Proposer, conseiller et vendre des accessoires et des produits d'entretien optique (solaires étuis produits lunettes)						
TC4 a : Corriger les non-conformités d'un équipement optique						
TC4 b : Corriger ou faire corriger les non-conformités d'un équipement optique						
TC 5 b : Appliquer et faire appliquer les procédures de maintenance des matériels utilisés						
TE 2 a et b : Préparer la vente						
TE 3 : Réaliser et finaliser la vente						
TF 1 : Contribuer à développer la mercatique						
TF 3 a : Dialoguer (fournisseurs, organismes et spécialistes hors domaine de la santé)						
TF 4 : Gérer un fichier clients, un fichier prospects						
TF 5a : Gérer les stocks						
TF 9 : Participer à l'aménagement, l'organisation d'un point de vente						



Tâches réalisées en centre de formation (CF) et en PFMP



Tâches réalisées uniquement en PFMP



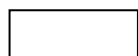
Tâches à réaliser ultérieurement

3^{ème} année de formation en Baccalauréat Professionnel Optique LUNETTERIE : **classe de terminale**

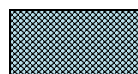
Relation entre les modules d'enseignements permettant l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires à l'exécution des tâches
le but final étant l'acquisition de l'ensemble des compétences en fin de formation.

Tableau récapitulatif des activités réalisées par l'élève en fin de dernière année de formation : classe de terminale

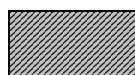
Tâches	Période 6		Période 7	
	CF	PFMP	CF	PFMP
T A1 : Établir l'histoire de cas (analyser les besoins, les plaintes, les contraintes)				
TA 2 a et b ; Analyser la prescription				
TA 3 : Réaliser l'examen préalable				
TB 3 a et b : Concevoir l'équipement				
TB 4 : Proposer et faire choisir l'équipement				
TD 3 : Vérifier les performances obtenues				
TD 4 : Informer des conditions d'utilisation des équipements				
TD 7 : Gérer les réclamations				
TE 1 b : Accueillir, s'informer des besoins et renseigner				
TF 2 : Contribuer au positionnement et à la stratégie de l'entreprise				
TF 3 a et b : Dialoguer (fournisseurs, organismes et spécialistes hors domaine de la santé)				
TF 5b : Gérer les achats, les ventes et les stocks				
TF 6 : Participer au suivi des résultats de l'entreprise				
TF 7 : Appliquer et faire appliquer les réglementations et les pratiques professionnelles				
TF 8 : Participer à la gestion des ressources humaines				



Tâches réalisées en centre de formation (CF) et en PFMP



Tâches réalisées uniquement en PFMP



Tâches à réaliser ultérieurement

Récapitulatif des 3 années de formation Tâches	P1		P2		P3		P4		P5		P6		P7	
	CF	E	CF	E	CF	E	CF	E	CF	E	CF	E	CF	E
T A1 Établir l'histoire de cas (analyser les besoins, les plaintes, les contraintes)														
TA 2 a : Analyser la prescription														
TA 2 a et b : Analyser la prescription														
TA 3 : Réaliser l'examen préalable														
TB 1 : Analyser la morphologie du client														
TB 2 a : Procéder aux essais préalables, prendre les mesures														
TB 2a et b : Procéder aux essais préalables, prendre les mesures														
TB 3 a : Concevoir l'équipement														
TB 3 a et b : Concevoir l'équipement														
TB 4 a : Proposer et faire choisir l'équipement														
TB 4 a et b : Proposer et faire choisir l'équipement														
TB5 : Rédiger la fiche d'exécution														
TB 7 : Proposer et vendre des instruments d'optique														
TB 8 : Proposer, conseiller et vendre des accessoires et des produits d'entretien optique (solaires étuis produits lunettes)														
TC 1 : Exécuter le contrôle des constituants														
TC 2 a : Exécuter la réalisation d'un équipement simple														
TC 2 b : Exécuter la réalisation complète d'un équipement de tout type														
TC 3 : Contrôler la conformité du produit														
TC4 a : Corriger les non-conformités d'un équipement optique														
TC4 a et b : Corriger ou faire corriger les non-conformités d'un équipement optique														
TC 5 a : Appliquer et faire appliquer les procédures d'entretien														
TC 5 a et b : Appliquer et faire appliquer les procédures de maintenance des matériels utilisés														
TD 1 : Présenter l'équipement ou le produit														
TD 2 : Adapter, réajuster l'équipement														
TD 3 : Vérifier les performances obtenues														
TD 4 : Informer des conditions d'utilisation des équipements														
TD 6 a : Effectuer les réparations courantes simples														
TD 6 a et b : Effectuer les réparations courantes														
TD 7 : Gérer les réclamations														
TE 1 a : Accueillir, s'informer des besoins et renseigner														
TE 1 a et b : Accueillir, s'informer des besoins et renseigner														
TE 2 a : Préparer la vente														
TE 2 a et b : Préparer la vente														
TE 3 : Réaliser et finaliser la vente														
TF 1 : Contribuer à développer la mercatique														
TF 2 : Contribuer au positionnement et à la stratégie de l'entreprise														
TF 3 a : Dialoguer (fournisseurs, organismes et spécialistes hors domaine de la santé)														
TF 3 a et b : Dialoguer (fournisseurs, organismes et spécialistes hors domaine de la santé)														
TF 4 a: Gérer un fichier clients, un fichier prospects														
TF 4 a et b : Gérer un fichier clients, un fichier prospects														
TF 5a : Gérer les stocks														
TF 5 a et b : Gérer les achats, les ventes et les stocks														
TF 6 : Participer au suivi des résultats de l'entreprise														
TF 7 : Appliquer et faire appliquer les réglementations et les pratiques professionnelles														
TF 8 : Participer à la gestion des ressources humaines														
TF 9 a : Participer à l'organisation d'un point de vente														
TF 9 a et b : Participer à l'organisation d'un point de vente														

2.2.6. Relation Tâches / Savoirs

Tâche TA 1 Établir l'histoire de cas (analyser les besoins, les plaintes, les contraintes)	Tâche TA 2 Analyser la prescription, les antécédents et l'historique visuels	Tâche TA 3 Réaliser l'examen préalable
S1.2 : Éléments d'optique	S1.2 : Éléments d'optique S1.4 : Analyse des systèmes optiques	S1.2 : Éléments d'optique
S2.1 : Anatomie de l'œil et ses annexes S2.4 : Amétropie S2.5 : Relation compensation/amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.7 : Notions de vision binoculaire S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies nécessitant des équipements spéciaux (aphaïque, dmla, rétinite) pigmentaire, kératocône...) S2.10 : Incidence d'une compensation inadaptée S2.12 : Mesures préalables à l'examen de vue	S2.1 : Anatomie de l'œil et ses annexes S2.4 : Amétropie S2.5 : Relation compensation/amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.7 : Notions de vision binoculaire S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies	S2.1 : Anatomie de l'œil et ses annexes S2.2 : Œil théorique S2.3 : Images rétinienne S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation compensation/amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.7 : Notions de vision binoculaire S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies S2.10 : Incidence d'une compensation inadaptée S2.11 : Examen de vue S2.12 : Mesures préalables à l'examen de vue
S3.1.2 : Les verres ophtalmiques et les lentilles S3.2 : Structure de la tête et du visage S3.3 : Choix de l'équipement S3.4 : Préajustage / Ajustage S3.5 : Prise de mesures S3.6 : Conseils orthétiques (utilisation, entretien)	S3.3 : Choix de l'équipement S3.5 : Prise de mesures	S3.5 : Prise de mesures
		S4.2 : Contrôle d'un verre S4.3 : Contrôle d'un équipement optique
S5.2.2 : Hygiène des matériels S5.3.2 : Intégration de l'environnement S5.4.: Ergonomie et conditions de travail		S5.1 : Sécurité, prévention S5.2 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité
S6.1 : Définition de la qualité	S6.1 : Définition de la qualité	S6.1 : Définition de la qualité
S7.1 : Approche globale de la communication S7.2.2 : Contact avec la clientèle	S7.1 : Approche globale de la communication S7.2.2 : Contact avec la clientèle	S7.1 : Approche globale de la communication S7.2.2 : Contact avec la clientèle

Tâche TB 1 Analyser la morphologie du client	Tâche TB 2A Procéder aux essais préalables, Prendre des mesures (½ écarts et hauteurs)	Tâche TB 2B Procéder aux essais préalables, Prendre des mesures	Tâche TB 3B Concevoir l'équipement (prescription simple unifocale)
		S1.2.8 : →S1.2.12 : Lentilles sphériques →Notions de photométrie S1.3.3.2 : Principales fonctions optiques	S1.2.8 : →S1.2.12 : Lentilles sphériques →Notions de photométrie S1.3.3.2 : Principales fonctions optiques
S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation compensation-amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notion sur les pathologies	S2.1 : Anatomie de l'œil et de ses annexes S2.2.6 : Mesure des écarts pupillaires S2.6.2 : Astigmatisme (formule sphéro-cylindrique)	S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation compensation/amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies	S2.4.1 : Amétropies sphériques S2.6 : Astigmatisme
S3.2 : Structure de la tête et du visage S3.3.1 : Définition de l'équipement	S3.2 : Structure de la tête et du visage S3.4 : Préajustage/ajustage S3.5 : Prise de mesures (½ écarts pupillaires et hauteurs)	S3.5 : Prise de mesures	S3.1 : Constituants de l'équipement S3.2 : Structure de la tête et du visage
		S4.1 : Identification et contrôle d'une monture S4.2.1 : Normalisation des verres S4.3.2 : Mesure des centrages	
S5.2 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité	S5.2 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité		
S6.1 : Définition de la qualité	S6.1.1 : Notions sur la qualité	S6.1 : Définition de la qualité	
	S7.2.2 : Contacts avec la clientèle		

Tâche TB 3 (B) Concevoir l'équipement	Tâche TB 4(A) Proposer l'équipement	Tâche TB 4(B) Proposer et faire choisir l'équipement	Tâche TB 5 Rédiger la fiche d'exécution
	S1.2.8 : →S1.2. 12 : Lentilles sphériques →Notions de photométrie S1.3.3.2 : Principales fonctions optiques	S1.2.8 : →S1.2. 12 : Lentilles sphériques →Notions de photométrie S1.3.3.2 : Principales fonctions optiques	
S.2.4 : Amétropies S2.5.1 : Caractéristiques principales des verres compensateurs S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies	S2.4 : Amétropies S2.5.1 : Caractéristiques principales des verres compensateurs S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies	S2.4 : Amétropies S2.5.1 : Caractéristiques principales des verres compensateurs S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies	
S3 : Adaptation et prise de mesures		S3.3 : Choix de l'équipement	S3.1 : Constituants de l'équipement S3.2.3 : Mesures et observations du visage S3.4 : Préajustage/ajustage S3.5 : Prise de mesures
S4.1 : Identification et contrôle d'une monture S4.2.1 : Identification et contrôle d'un verre	S4.1 : Identification et contrôle d'une monture S4.2.1 : Normalisation des verres	S4.1 : Identification et contrôle d'une monture S4.2.1 : Normalisation des verres	S4.1 : Identification et contrôle d'une monture S4.2.1 : Normalisation des verres
	S5 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité	S5 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité	S5.4 : Ergonomie et conditions de travail
S6.1 : Définition de la qualité	S6.1 : Définition de la qualité S7.2.2 : Contacts avec la clientèle	S6.1 : Définition de la qualité S7.2.2 : Contacts avec la clientèle	S6.1 : Définition de la qualité S7.2.2 : Contacts avec la clientèle

Tâche TB 7 Proposer et vendre des instruments d'optique	Tâche TB 8 Proposer, conseiller et vendre des accessoires et des produits d'entretien optique
S1.1 : Outils de la communication technique S1.2.1 : →S1.2.7 : Eléments d'optique S1.2.10 : Prismes S1.3 : Technologie des SO S14 : Analyse des SO	
	S3.1.1.1 : Matériaux utilisés pour la fabrication des montures S3.1.2.1 : Matériaux (Verres ophtalmiques) S3.6.2 : Conseils d'entretien
	S4.3 .3 : Contrôle du montage
S5 : Sécurité Prévention, environnement, ergonomie	S5.2 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité S5.3 : Environnement
S6.1 : Définition de la qualité S6.2.1 : Assurance qualité	S6.1 : Définition de la qualité S6.2.1 : Assurance qualité
S7.2 : Situations professionnelles de communication	S7.2 : Situations professionnelles de communication

Tâche TC 1 Vérifier les constituants	Tâche TC 2A Réalisation partielle : Montures cerclées (meulage, assemblage)	Tâche TC 2B Réalisation complète : Montures et verres tout types	Tâche TC 3 Contrôler la conformité d'un équipement optique
S1.2.8 : Lentilles sphériques minces S1.2.9 : Lentilles astigmatiques S1.2.10 : Prismes S1.2.11 : Notions de composition spectrale S1.2.12 : Notions de photométrie	S1.3.1 : Chaîne d'énergie	S1.3.1 : Chaîne d'énergie S1.3.3.2 : Principales fonctions optiques	S1.1.1 : Outils de la communication technique S1.3.1 : Chaîne d'énergie S1.3.2 : Chaîne d'action
S2.4.1 : Amétropies sphériques S2.6.2 : Formule sphéro-cylindrique			
S3.1.1.4 : Marquage normalisé des montures. S3.1.2.1 : Matériaux S3.1.2.4 : Colorations S3125 : Traitements	S3.1.1.1 : Matériaux utilisés pour la fabrication des montures S3.1.2.1 : Matériaux (Verres ophtalmiques)	S3.1.1.1 : Matériaux utilisés pour la fabrication des montures S3.1.1.2 : Fabrication des montures métalliques S3.1.1.3 : Fabrication des montures plastiques S3.1.2.1 : Matériaux (Verres ophtalmiques) S3.1.2.2 : Fabrication des verres uni et multifocaux	S3.1 : Constituants de l'équipement
S4.1.1 : Normalisation des montures. S4.2 : Identification et contrôle d'un verre.	S4.1.1 : Normalisation des montures S4.5 : Matériels d'atelier S4.6.3.1 : Détourage des verres S4.7 : Montage des verres S4.9 : Réparation, entretien.	S4.1 : Identification et contrôle d'une monture S4.2 : Identification et contrôle d'un verre S4.5 : Matériels d'atelier S4.6 : Réalisation S4.7 : Montage des verres S4.8 : Rhabillage S4.10 : Aménagement du poste de réalisation et de contrôle d'équipement	S4.3 : Contrôle de l'équipement optique S4.4 : Validité de l'équipement
S5.2.1 : Hygiène des mains S5.4.2 : Tâches, activités de travail et situations de travail	S5.2.1 : Hygiène des mains S5.2.2 : Hygiène des matériels S5.2.3 : Hygiène des équipements optiques	S5.2.1 : Hygiène des mains S5.2.2 : Hygiène des matériels S5.2.3 : Hygiène des équipements optiques	S5.2 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité
S6.1.1 : Notions sur la qualité. S6.2.2 : Outils de gestion de la qualité	S6.1.1 : Notions sur la qualité S6.1.3 : Conditions de réussite de la qualité	S6.1.1 : Notions sur la qualité S6.1.3 : Conditions de réussite de la qualité	S6.1.1 : Notions sur la qualité S6.2.1 : Assurance qualité S6.2.2 : Outils de gestion de la qualité
S7.1.2 : Messages professionnels S7.1.3 : Outils de communication S7.2.1 : Situations principales de communication professionnelle.			S7.1.2 : Messages professionnels S7.1.3 : Outils de communication

Tâche TC 4 A/B (a) Corriger (b) et faire corriger une non conformité	Tâche TC 5A Entretien des matériels	Tâche TC 5B Maintenance des matériels
S1.1.1 : Outils de la communication technique S1.3.1 : Chaîne d'énergie		S1.1 : Description des systèmes optiques S1.3 : Technologie des systèmes optiques S1.4 : Analyse des systèmes optiques
		S2.1.1.1 : Examen de vue- Description S2.1.2.3 : Réfraction préalable de nature objective
S3.1 : Constituants de l'équipement		S3.4 : Matériel d'ajustage
S4.5 : Matériels d'atelier S4.6 : Réalisation S4.7 : Montage des verres S4.8 : Rhabillage		S4.5 : Matériels d'atelier S4.10 : Aménagement du poste de réalisation et de contrôle d'équipement
S5.2.1 : Hygiène des mains S5.2.2 : Hygiène des matériels S5.4 : Ergonomie et conditions de travail	S5.1 : Sécurité, prévention infectieux liés à l'activité S5.2 : Prévention des risques S5.3 : Prévention des risques pour l'environnement	
S6.1.1 : Notions sur la qualité S6.2 : Mise en œuvre d'une démarche qualité	S6.1.1 : Notions sur la qualité	S6.2 : Mise en œuvre d'une démarche qualité
S7.1.2 : Messages professionnels S7.1.3 : Outils de communication S7.2.1 : Situations principales de communication professionnelle	S7.1 : Approche globale de la communication	S7.2 .1 : Situations principales de communication professionnelle

Tâche TD 1 Présenter l'équipement ou le produit	Tâche TD 2 Adapter, réajuster l'équipement	Tâche TD 3 Vérifier les performances obtenues (acuité, champ, perception de l'espace, contraste, protection...)	Tâche TD 4 Informé des conditions d'hygiène et d'utilisation, d'entretien et de suivi des équipements (lunettes et spécifiques)
S1.2.8 : Lentilles sphériques minces S1.2.9 : Lentilles astigmatiques S1.2.10 : Prismes S1.2.11 : Notions de composition spectrale S1.2.12 : Notions de photométrie	S1.2.8 : Lentilles sphériques minces S1.2.9 : Lentilles astigmatiques S1.2.10 : Prismes S1.2.11 : Notions de composition spectrale S1.2.12 : Notions de photométrie	S1.2 : Éléments d'optique	S1.4 : Analyse des systèmes optiques
S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation Compensation-Amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie	S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation Compensation-Amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies S2.10 : Incidence d'une compensation inadaptée	S2.1 : Anatomie de l'œil et ses annexes S2.2 : Œil théorique S2.3 : Images rétinienne S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation compensation/amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.7 : Notions de vision binoculaire S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies S2.10 : Incidence d'une compensation inadaptée	S2.4 : Amétropies S2.5.1 : Caractéristiques principales des verres compensateurs S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies
S3.1 : Constituants de l'équipement S3.2.2 : Morphologie	S3.1 : Constituants de l'équipement S3.2.2 : Morphologie S3.4 : Préajustage/ Ajustage S3.6 : Conseils orthétiques	S3.1 : Les constituants de l'équipement S3.2 : Structure de la tête et du visage S4.4 : Préajustage / Ajustage S4.5 : Prise de mesures S4.6 : Conseils orthétiques (utilisation, entretien)	S3.1.1 : Matériaux utilisés pour la fabrication des montures S3.1.2 : Les verres ophtalmiques et les lentilles S3.2.1 : Anatomie (peau) S3.6.2 : Conseils d'entretien
S4.8 : Rhabillage	S4.3 : Contrôle de l'équipement optique S4.8 : Rhabillage		S4.3.3 : Contrôle du montage
S5.2.1 : Hygiène des mains	S5.2.1 : Hygiènes des mains	S5.2.2 : Hygiène des matériels S5.3.2 : Intégration de l'environnement S5.4 : Ergonomie et conditions de travail	
S6.1.1 : Notions sur la qualité S6.1.3 : Conditions de réussite de la qualité	S6.1.1 : Notions sur la qualité S6.1.3 : Conditions de réussite de la qualité		S6.1 : Définition de la qualité
S7.2.2 : Contacts avec la clientèle	S7.2.2 : Contacts avec la clientèle	S7.1 : Approche globale de la communication S7.2.2 : Contact avec la clientèle	S7 : Communication professionnelle

Tâche TD 6A Effectuer les réparations courantes	Tâche TD 6B Effectuer ou faire effectuer les réparations courantes	Tâche TD 7 Gérer les réclamations
		S1.1 : Description des systèmes optiques S1.2 : Éléments d'optique S1.3 : Technologies des systèmes optiques S1.4 : Analyse des systèmes optiques S1.5 : Notions de photométrie
		S2.1 : Anatomie de l'œil et ses annexes S2.2 : Œil théorique S2.3 : Images rétinienne S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation compensation/amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.7 : Notions de vision binoculaire S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies S2.10 : Incidence d'une compensation inadaptée
S3.1.1.1 : Matériaux utilisés pour la fabrication des montures S3.1.2.1 : Matériaux des verres ophtalmiques	S3.1 : Constituants de l'équipement	S 3.1 : Les constituants de l'équipement S3.2 : Structure de la tête et du visage S3.3 : Choix de l'équipement S4.4 : Préajustage / Ajustage S4.5 : Prise de mesures S4.6 : Conseils orthétiques (utilisation, entretien)
S4.8 : Rhabillage S4.9 : Entretien S4.10 : Aménagement du poste de travail	S4.8 : Rhabillage S4.9 : Réparation S4.10 : Aménagement du poste de travail.	S4.1 : Contrôle d'une monture S4.2 : Contrôle d'un verre S4.3 : Contrôle d'un équipement optique
S5.2 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité S5.3.2 : Intégration de l'environnement	S5.1 : Sécurité, prévention S5.2 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité S5.3 : Prévention des risques pour l'environnement S5.4 : Ergonomie et conditions de travail	S5.2.2 : Hygiène des matériels S5.3.2 : Intégration de l'environnement S5.4 : Ergonomie et conditions de travail
S6.1.1 : Notions sur la qualité S6.2.1 : Assurance qualité	S6.1 : Définition de la qualité S6.2 : Mise en œuvre d'une démarche qualité	S6.1 : Définition de la qualité S6.2 : Mise en œuvre d'une démarche qualité
S7.2.2 : Contacts avec la clientèle	S7.1.2 : Messages professionnels S7.2.2 : Contacts avec la clientèle	S7.1 : Approche globale de la communication S7.2.2 : Contact avec la clientèle

Tâche TE 1A Accueillir, s'informer des besoins, et renseigner	Tâche TE 1B Accueillir, s'informer des besoins, et renseigner	Tâche TE 2A Préparer la vente Verres unifocaux	Tâche TE 2B Préparer la vente	Tâche TE 3 Réaliser et finaliser la vente
S1.4 : Analyse des systèmes optiques				S1.4 : Analyse des systèmes optiques
	S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation compensation-Amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies S2.10 : Incidence d'une compensation inadaptée	S2.4 : Amétropies S2.6 : Astigmatisme	S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation compensation-Amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies	S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation compensation-Amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.8 : Presbytie S2.9 : Notions sur les pathologies
S3.1 : Constituants de l'équipement	S3.2 : Structure de la tête et du visage	S3.1 : Constituants de l'équipement	S3.1 : Constituants de l'équipement	S3.1 : Constituants de l'équipement
S4.1.1 : Normalisation des montures	S4.2.1 : Normalisation des verres S4.3.1 : Mesure des puissances S4.3.2 : Mesure des centrages	S4.1 : Identification et contrôle d'une monture S4.2 : Identification et contrôle d'un verre	S4.1 : Identification et contrôle d'une monture S4.2 : Identification et contrôle d'un verre	S4.1 : Identification et contrôle d'une monture S4.2.1 : Normalisation des verres
S6.1.1 : Notions sur la qualité		S6.1.1 : Notions sur la qualité S6.1.3 : Conditions de réussite de la qualité	S6.1.1 : Notions sur la qualité S6.1.3 : Conditions de réussite de la qualité	S6.1 : Notions sur la qualité S6.1.3 : Conditions de réussite de la qualité
S7.2.2 : Contacts avec la clientèle	S7.2.1 : Communication professionnelle S7.2.2 : Contacts avec la clientèle	S7.2.1 : Communication professionnelle S7.2.2 : Contacts avec la clientèle	S7.2 : Situations professionnelles de communication	S7.2.1 : Communication professionnelle S7.2.2 : Contacts avec la clientèle

Tâches TF1 Contribuer à développer la mercatique	Tâches TF2 Participer à la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise	Tâche TF3A Dialoguer, négocier avec des fournisseurs, des spécialistes ou organismes (autres domaines que la santé)	Tâche TF3B Dialoguer, négocier avec des fournisseurs, des spécialistes ou organismes (autres domaines que la santé)
S1.2 : Éléments d'optique	S1.2 : Éléments d'optique	S1.2 : Éléments d'optique S1.3 Technologie des systèmes optiques S1.4 Analyse des systèmes optiques	S1.2 : Éléments d'optique S1.3 : Technologie des systèmes optiques S1.4 : Analyse des systèmes optiques
S2 : Vision	S2 : Vision	S2.1 : Anatomie de l'œil et ses annexes S2.4 : Amétropies S2.5 : Relation Compensation Amétropie S2.6 : Astigmatisme S2.10 : Incidence d'une compensation inadaptée	S2 : Vision
S3.1 : Les constituants de l'équipement S 3.2 : Structure de la tête et du visage S3 .3 : Choix de l'équipement S 3.4 : Pré ajustage / Ajustage S3. 5 : Prise de mesures S3.6 : Conseils or thétiques (utilisation, entretien)	S3.1 : Les constituants de l'équipement S 3.2 : Structure de la tête et du visage S3 .3 : Choix de l'équipement S 3.4 : Pré ajustage / Ajustage S3. 5 : Prise de mesures S3.6 : Conseils or thétiques (utilisation, entretien)	S3.1 : Les constituants de l'équipement S 3.2 : Structure de la tête et du visage S3 .3 : Choix de l'équipement S 3.4 : Pré ajustage / Ajustage S3. 5 : Prise de mesures S3.6 : Conseils or thétiques (utilisation, entretien)	S3 : Adaptation et prise de mesures
S4 : Contrôle, réalisation et maintenance de composants et d'équipements	S4 : Contrôle, réalisation et maintenance de composants et d'équipements	S 41 : Contrôle d'une monture S42 : Contrôle d'un verre S43 : Contrôle d'un équipement optique S4.4 : Validité de l'équipement S4.5 : Matériels d'atelier S4.8 : Rhabillage S4.9 : Réparations	S4 : Contrôle réalisation et maintenance d'équipements optiques
S5.3 : Environnement (prévention des risques pour l'environnement)	S5.3 : Environnement (prévention des risques pour l'environnement)	S5.1 : Sécurité, prévention S5.2 : Prévention des risques infectieux liés à l'activité S5.3 : Environnement (prévention des risques pour l'environnement)	S5 : Sécurité, prévention, environnement, ergonomie
S6.1 : Définition de la qualité	S6. Définition de la qualité		S6 : Démarche qualité S6.1 : Définition de la qualité
S7.1 Approche globale de la communication S7.2 Situations professionnelles de communication	S7.1 : Approche globale de la communication S7.2 : Situations professionnelles de communication		S7.1 : Approche globale de la communication S7.2 : Situations professionnelles de communication

2.2.7. Remarques

Le temps de formation n'est pas à diviser par le nombre de modules, il appartient aux équipes d'ajuster la durée des cycles de travaux pratiques au regard de la stratégie pédagogique mise en œuvre et des objectifs assignés aux périodes de formation en entreprise.

La sécurité, la qualité ou encore l'organisation du poste de travail ne font pas l'objet d'un module particulier. Ces préoccupations transversales sont abordées au sein des activités du cycle de travaux pratiques par un questionnement spécifique en relation avec le problème technique posé et la situation d'apprentissage.

2.2.8. À propos des travaux pratiques

Les travaux pratiques sont bien adaptés à la stratégie développée ci-dessus. Pour autant ils ne lui seront pas exclusivement consacrés. Ainsi, on organise des travaux pratiques :

- de formation, qui répondent à cette préoccupation ;
- d'application, qui permettent de valider des développements théoriques préalables ;
- d'évaluation, qui permettent aux auditeurs de se situer par rapport aux objectifs d'apprentissage qui leur ont été assignés et au formateur d'évaluer l'efficacité de son enseignement, comme le niveau de performance atteint par son auditoire.

Dans le cas des travaux pratiques de formation, il faut se garder d'évaluer autre chose que la méthode de travail et la progression des résultats obtenus.

Rien n'est moins efficace que les "travaux pratiques - interrogatoires" dans lesquels les objectifs (tant techniques que pédagogiques) ne sont pas fixés au début du travail, les ressources de connaissances ou les données techniques ne sont pas fournies, la synthèse des acquis n'est pas faite. Enfin, il serait logique que ces travaux pratiques ne soient pas notés ou, au plus, qu'ils contribuent simplement à alimenter partiellement une note de comportement devant un problème ainsi que des méthodes de travail et de restitution des résultats et des enseignements tirés.

Une activité de "travaux pratiques de formation" doit être adaptée à chacun en fonction de son parcours et des difficultés révélées aux séquences précédentes. Même si le thème général et le travail à effectuer restent les mêmes d'un groupe à l'autre, d'une semaine à l'autre, il faut laisser, dans le temps imparti, de la place à des activités de "remédiation".

Bien évidemment, cette "remédiation" ne peut être construite qu'après identification des besoins et sur le thème prévu. C'est à dire d'une séquence à l'autre et en aucun cas une fois pour toutes et pour tous, indifféremment. Il est bon de rappeler cette évidence.

Dans tous les cas la synthèse, destinée à mettre en ordre les savoirs et savoir-faire nouveaux, doit suivre le plus tôt possible les travaux pratiques.

Le choix des thèmes de travaux pratiques de formation n'est pas le fait du hasard. Il convient de s'interroger sur :

- leur pertinence comparée à une séance de cours et/ou de travaux dirigés ;
- leur place dans le temps et dans la progression pédagogique ;
- leur pertinence par rapport aux supports disponibles.

Les mêmes principes s'appliquent au cas des « travaux pratiques d'application », même si la synthèse en est évidemment plus courte et destinée à préciser ce qui n'aurait pas été compris. Ce type de travaux pratiques, s'il est souvent utile, ne doit pas être privilégié. En effet, le temps qui lui est consacré ne concourt qu'à approfondir et assimiler des concepts déjà vus en n'apportant pas beaucoup de compétences nouvelles. Il peut y avoir un ou deux de ces travaux pratiques d'application dans une série de travaux pratiques de formation si nécessaire. C'est notamment commode lorsque le concept à valider ou approfondir n'est pas critique, peut être traité sans urgence et dans la mesure où cela permet de compléter une série pour laquelle le nombre de postes de travail adaptés serait insuffisant.

Enfin, les travaux pratiques d'évaluation, doivent être placés judicieusement en fin d'un cycle. C'est une nécessité qui doit prendre le moins de temps possible (de 30 minutes à une ou deux heures) et être centrée sur ce qui est important et nécessaire à la poursuite de la progression. Une évaluation plus lourde doit toutefois être prévue de temps en temps et au moment opportun pour valider un ensemble de compétences dans le cadre de la certification. C'est le **cas des situations d'évaluation en contrôle en cours de formation** (CCF) qui jalonnent une formation.

On notera que les travaux pratiques de formation comportent inévitablement quelques passages d'évaluation, même si ce n'est surtout pas leur objectif principal. Ces « questions d'évaluation » doivent, dans les travaux pratiques de formation, avoir uniquement pour but de valider la compréhension indispensable de certains concepts nécessaires à la poursuite du travail. Dans ce cas, il appartient au formateur de veiller à effectuer cette validation en cours d'activité afin d'autoriser la poursuite du travail dans des conditions optimales.

2.2.9. À propos des cours

Dans le cadre de la préparation à un baccalauréat professionnel, s'il faut largement privilégier les synthèses succédant à des activités concrètes, il est quelquefois nécessaire de procéder par cours apportant préalablement des connaissances. Cette forme d'enseignement sera limitée à l'indispensable et sera complétée ultérieurement par des cours de synthèse.

2.2.10. À propos des travaux dirigés

Ils répondent aux mêmes préoccupations que les « travaux pratiques de formation », mais sont plus particulièrement adaptés à des notions théoriques difficiles ou plus longues à aborder en travaux pratiques. Dans tous les cas, ils seront centrés sur la mise en évidence et la résolution des problèmes techniques du domaine de l'optique lunetterie. Une séance de travaux dirigés doit toujours se clore par une synthèse immédiate des concepts abordés.

Plus rapides et plus souvent denses que certains travaux pratiques, de courtes séances de travaux dirigés jalonneront avec intérêt la formation, chaque fois qu'elles seront plus pertinentes que les travaux pratiques ou les cours magistraux.

2.3. Commentaires sur les savoirs

L'objectif de cette partie est de délimiter le contenu et le niveau d'acquisition des savoirs associés définis dans le référentiel (S1 à S7) ;

Ce dernier indique, pour chaque savoir, un niveau d'approfondissement (de 1 à 4) correspondant à une grille généralement utilisée en particulier dans l'enseignement des Sciences et Techniques Industrielles :

- niveau 1 : information
- niveau 2 : expression
- niveau 3 : maîtrise des outils
- niveau 4 : maîtrise méthodologique

Seuls les savoirs S4 (Contrôle, réalisation et maintenance de composants et d'équipements) qui sont les fondamentaux des activités professionnelles sont à appréhender **au niveau 4 (maîtrise méthodologique)**, les compétences associées représentant le cœur du métier du bachelier professionnel Optique Lunetterie. Tous les autres sont donc à enseigner en vue d'atteindre un niveau allant de 1 à 3, la « frontière » étant précisée dans ce qui suit, sans nécessairement examiner en détail tous les points de manière exhaustive et en ayant en tête que l'essentiel n'est pas l'acquisition des savoirs en soi mais leur assimilation afin de permettre **la maîtrise des compétences** propres à ce diplôme.

De manière générale et pour l'ensemble des savoirs visés par le programme, il conviendra d'aborder la formation de façon très concrète. Les compétences à développer le seront à travers des situations professionnelles simples mais réelles, puisées dans le domaine professionnel concerné et prenant appui dès que possible sur l'expérience professionnelle des jeunes. L'outil informatique sera intégré à toutes les activités

2.3.1. Systèmes Optiques (S1)

* Commentaires généraux.

L'objectif visé est d'apporter les connaissances fondamentales relatives à la constitution et au fonctionnement des systèmes optiques (technologie des composants et des solutions, lois de base de l'optique géométrique et éléments d'optique physique en photométrie) et la maîtrise du vocabulaire spécifique nécessaire à la compréhension des phénomènes optiques rencontrés tant dans le domaine de la vision humaine que des équipements, instruments et matériels optiques utilisés et commercialisés dans le cadre de l'activité professionnelle. L'acquisition de ces savoirs participe de la culture générale professionnelle de l'optique du bachelier professionnel.

Cet enseignement conduit donc à rendre capable le bachelier professionnel de :

- analyser et exploiter les documentations techniques et commerciales des fournisseurs ;
- évaluer l'intérêt professionnel des innovations technologiques ;
- analyser et comparer les matériels et les produits du marché ;
- participer à la compréhension et la satisfaction des attentes de la clientèle ;
- aider à la communication avec les fournisseurs et les autres professionnels de l'optique (expression des besoins techniques, attente de la clientèle...);
- utiliser rationnellement et efficacement les matériels professionnels ;
- participer à la réflexion concernant l'organisation des espaces de travail et des plans de maintenance des équipements.

L'ensemble de ces savoirs doit aussi permettre de rendre compte oralement de ses interventions et de compléter des documents spécifiques.

* Contexte de mise en œuvre

Afin d'éviter l'émiettement des enseignements et d'en assurer plus sûrement une synthèse au niveau des élèves, il convient que cet enseignement des systèmes optiques soit assuré par un enseignant également en charge des autres savoirs du domaine professionnel de l'optique

Les activités de formation s'appuient sur des supports représentatifs du champ d'activité de l'opticien lunetier (produits, matériels et instruments utilisés et commercialisés par l'opticien) et sur les questions que posent leur choix, leur utilisation et leur maintenance dans le contexte générale de la réponse apportée par l'opticien lunetier aux problèmes de compensation des amétropies visuelles.

L'analyse des systèmes portera essentiellement sur l'adéquation des solutions technologiques retenues au regard des performances attendues. L'analyse de celles-ci donnera lieu à une réflexion préalable quant aux méthodes et moyens à privilégier (graphique, algébrique, logiciel spécialisé...), la connaissance de méthode particulière n'est pas l'objectif essentiel de cet enseignement.

La nécessaire maîtrise **des moyens de représentation du réel (lecture)**, sera favorisée par une activité suffisante d'écriture, principalement à l'aide de logiciels de modeleurs volumiques (modèles 3D et mise en plan) et de croquis permettant l'illustration lors de communications orales au sein d'une équipe technique. Dans ce domaine, l'enseignement s'inspirera largement des modes de représentation utilisés dans le cadre des documents techniques et commerciaux des matériels professionnels (photos, éclatés, schémas...) et il sera largement fait appel, aux possibilités de logiciels informatiques de simulation, modélisation, calculs et aux documentations techniques et commerciales pour illustrer et argumenter les enseignements dispensés.

2.3.2. Vision (S2)

* Commentaires généraux.

Cet enseignement vise à faire acquérir les savoirs scientifiques et technologiques nécessaires pour :

- identifier, comprendre et appliquer la législation et des bonnes pratiques professionnelles concernant le domaine d'activité des opticiens lunetier ;
- établir une relation de confiance avec le client ;
- acquérir les principes fondamentaux de la vision ;
- appréhender les spécificités des problèmes visuels liés aux différentes amétropies ;
- décoder en autonomie une ordonnance d'ophtalmologiste ;
- établir une relation entre l'amétropie et les spécificités optiques de l'équipement ;
- appréhender la logique, les étapes et les finalités d'un examen de vue ;
- participer aux prises de mesures optométriques dans le cadre de l'examen préalable.

L'objectif visé est de donner les connaissances et le vocabulaire spécifiques nécessaires à la prise en compte des consignes et des documents techniques mis à la disposition du bachelier professionnel au moment d'effectuer la ou les tâches professionnelles confiées.

Cet enseignement doit aussi lui permettre de rendre compte oralement de ses interventions et de compléter des documents spécifiques. Le vocabulaire assimilé facilitera la communication avec des spécialistes de l'optique.

* Contexte de mise en œuvre

Cet enseignement particulièrement délicat, de part la complexité des concepts abordés et des pratiques mises en œuvre, nécessite donc :

- de préciser le cadre de l'intervention du baccalauréat professionnel dans ce domaine (orientation vers l'opticien diplômé responsable) ;
- **d'associer étroitement des activités pratiques d'observation et de mesures à la présentation des connaissances scientifiques et technologiques visées.**

Dans le cadre de la présence dans l'établissement d'une formation au niveau BTS il sera intéressant de faire participer (au titre de cobaye) les élèves bacheliers aux formations à l'examen de vue des techniciens supérieurs. Il sera également intéressant de veiller, dans le cadre des périodes de formation en entreprise, à la participation du bachelier professionnel au côté de l'opticien diplômé aux activités concernant la recherche et la caractérisation des amétropies.

2.3.3. Adaptation et Prise de mesures (S3)

* Commentaires généraux.

Cet enseignement vise essentiellement à faire acquérir les connaissances permettant l'adéquation entre les besoins visuels du client et la conception et l'adaptation de l'équipement qui lui permettra un confort visuel optimal.

Il se compose de deux domaines :

- domaine des composants (verres et montures) qui ne doit pas donner lieu à un enseignement encyclopédique mais doit plutôt prétendre à rendre capable, à partir de notions fondamentales et transversales, l'analyse critique des solutions possibles et le choix de l'équipement optimal ;
- domaine de la relation au client permettant, à partir des contraintes de compensation optique, de guider celui-ci dans le choix d'un équipement et d'exécuter les actes techniques (adaptation et prise de mesures) assurant l'adéquation de l'équipement à la réponse aux besoins optiques.

Cet enseignement conduit donc à rendre capable le bachelier professionnel de :

- choisir ou aider au choix d'une monture en fonction de critères morphologiques, esthétiques, techniques ;
- choisir ou aider au choix des verres compensateurs en fonction de la prescription, des besoins et des contraintes techniques ;
- choisir et utiliser correctement le matériel de prise de mesures permettant de préciser les contraintes de montages des verres et au contrôle d'un équipement optique ;
- rédiger les documents techniques et administratifs (commande, montage, contrôle) nécessaires à la réalisation, au contrôle et à la livraison de l'équipement ;
- réaliser les tâches relatives au pré ajustage, à l'ajustage, à la livraison et aux réglages éventuellement nécessaires pour optimiser le confort visuel et postural du client ;
- conseiller le client concernant l'adaptation et la bonne utilisation du nouvel équipement ;
- dispenser les conseils orthétiques et d'entretien du nouvel équipement livré.

* Contexte de mise en œuvre

Dans ce cadre également, cet enseignement particulièrement délicat, de part la complexité des concepts abordés et des pratiques mises en œuvre, nécessite donc :

- de préciser le cadre de l'intervention du baccalauréat professionnel dans ce domaine (orientation vers l'opticien diplômé responsable) ;
- **d'associer étroitement des activités pratiques d'observation et de mesures à la présentation des connaissances scientifiques et technologiques visées.**

Concernant les savoirs associés aux matériaux, aux modes de réalisation, aux traitements de surfaces (montures et verres), il convient de donner au futur bachelier, la capacité de décoder les documents techniques et commerciaux, d'utiliser le vocabulaire spécifique, et d'exploiter les ressources lui permettant de s'informer sur les principes, les procédés et les contraintes liés à la réalisation ou la maintenance des équipements optiques.

De même, dans le cadre des enseignements relatifs à la structure de la tête et du visage il conviendra de se limiter aux éléments fonctionnels en relation avec le port de lunette.

2.3.4. Contrôle, réalisation et maintenance d'équipements optiques (S4)

* Commentaires généraux.

Dans le cadre d'une activité de réalisation ou de maintenance d'équipement et, dans une moindre mesure, de test ou d'essai, le détenteur d'un baccalauréat professionnel Optique Lunetterie doit être capable, pour chaque fonction technique, de recenser les composants ou les solutions constructives possibles, d'implanter ou de remplacer le composant ou d'intégrer la solution constructive retenue, de vérifier la conformité du résultat. Ce travail ne peut être conduit sans une connaissance des technologies optiques (savoir S1, S2, S3). On notera que ce ne sont pas des savoir-faire mais des savoirs, fréquemment de haut niveau taxonomique, qui sont nécessaires à la compréhension du produit optique ou du composant ainsi qu'à la mise en œuvre de la tâche demandée.

L'acquisition de ces savoirs ne peut être dissociée des activités qu'ils servent.

Cet enseignement conduit donc le bachelier professionnel à maîtriser les techniques de :

- mesure et de contrôle des puissances, du centrage, de l'axe et des effets prismatiques ;
- réalisation et de montage des verres en fonction de leur type, matière, épaisseur et forme ;
- montage des différentes montures en fonction de leur matière et du mode de liaison verre/monture ;
- remontage et rectification de verre et de monture (appréciation de l'état et des possibilités d'intervention) ;

- validation d'un équipement optique ;
- rédaction des documents techniques nécessaires à transmettre les informations ;
- utilisation conforme et de maintenance des matériels.

* Contexte de mise en œuvre

Les savoirs S4 seront acquis lors de travaux pratiques directement liés à l'apprentissage des activités professionnelles et lors de la période de formation en milieu professionnel.

Dans le cadre de la « réparation » des équipements optiques, on veillera au réalisme des exercices proposés quant aux réelles possibilités de remise en état (technicité, cout, aspect final...).

Les activités pédagogiques, telles que les travaux pratiques, seront construites pour assurer une acquisition progressive des savoirs. Des synthèses seront effectuées, au fur et à mesure, sous forme de cours ou lors de travaux dirigés afin d'ordonner et d'homogénéiser ces connaissances.

On veillera particulièrement à développer lors de ces activités la notion de conformité du produit aux spécifications demandées, et lors des activités d'autocontrôle à mettre en évidence la notion de « livrabilité » de l'équipement au client concerné par celui-ci.

2.3.5. Sécurité, prévention, environnement, ergonomie (S5)

* Commentaires généraux

– Sécurité, prévention

L'enseignement de la sécurité et de la prévention des risques professionnels vise à développer les compétences nécessaires à la connaissance et à la maîtrise des risques inhérents à l'activité professionnelle.

Le bachelier devra avoir connaissance des principaux risques de son métier : risques infectieux, risques chimiques, risques électriques, risques mécaniques... et l'on cherchera à développer chez celui-ci la réflexion qui lui permettra de faire face dans certaines situations. L'aspect prévention des risques infectieux liés aux activités professionnelles fondamentales sera bien évidemment à privilégier.

– Sécurité électrique

Lors de différentes activités, les bacheliers auront à manipuler des appareils électriques travaillant sous tension du réseau (220 V). Ils devront maîtriser ses outils et avoir toujours en mémoire les risques liés aux manipulations électriques.

– Sécurité laser

La présence de sources lasers dans les matériels et équipements utilisés par l'opticien lunetier nécessite que les règles essentielles concernant la sécurité laser soient connues des bacheliers professionnels. (Voir annexe 1)

– Environnement

Cette notion doit être prise en compte car les problèmes de tri des déchets, de recyclage à la conception du produit ou à sa fin de vie, sont dorénavant indissociable d'une pratique professionnelle maîtrisée.

– Ergonomie et conditions de travail

L'activité principale du titulaire du bachelier professionnel nécessite également qu'il possède des compétences raisonnées dans ce domaine dans le cadre de l'organisation des espaces de réception des clients, de réalisation, de contrôle et de livraison des équipements.

* Contexte de mise en œuvre

Les problèmes et leurs solutions liés à la sécurité seront mis en évidence aussi bien dans le centre de formation que pendant la période de formation en milieu professionnel.

L'enseignement de la prévention des risques professionnels comporte des apports théoriques et sera le plus possible en corrélation avec les séances de travaux pratiques en s'appuyant sur des cas concrets. On pourra s'aider des études et des brochures publiées par l'Institut national de recherche et de sécurité (voir le chapitre sur les ressources).

Les enseignants devront, par des exemples concrets et précis (à partir de situations repérées dans le cadre des PFMP par exemple) mettre en évidence les erreurs à ne pas commettre pour préserver l'environnement et les ressources naturelles de la planète.

En cours de travaux pratiques comme dans l'entreprise, on pourra mettre en évidence les problèmes liés à l'ergonomie, rechercher et proposer des solutions simples pour adapter judicieusement le poste de travail.

2.3.6. Démarche qualité (S6)

* Commentaires généraux.

Notion désormais indissociable de l'entreprise moderne et compétitive, la démarche qualité ne doit pas seulement être abordée comme un savoir supplémentaire, mais aussi comme une préoccupation de chaque instant, une façon d'agir dans l'entreprise.

À ce titre, il apparaît difficile de présenter celle-ci comme un savoir assimilable. Elle doit plutôt être "vécue" au sein même de l'entreprise, voire de l'établissement de formation.

* Contexte de mise en œuvre

Le contexte de la période de formation en entreprise sera privilégié. Dans ce cas, il sera intéressant de privilégier des entreprises certifiées et engagées dans une politique de qualité.

On pourra aussi, dans le cadre d'un enseignement transversal et /ou des projets faire appel au professeur de mathématiques pour le développement des outils statistiques (tableaux de bord, Pareto...)

Enfin, un ou deux cours, sous forme de synthèse pourront être organisés pour les savoirs de niveau 1 ou pour préciser quelques points du vocabulaire spécifique à la démarche qualité.

2.3.7. Communication professionnelle (S7)

* Commentaires généraux

Objectifs :

- identifier les interlocuteurs concernés par la situation de communication ;
- transmettre un message professionnel ;
- développer l'aptitude à la communication.

* Contexte de mise en œuvre :

Cet enseignement doit viser à développer des aptitudes de communication nécessaire à tout jeune diplômé au niveau 4 de qualification. **Aptitudes essentielles dans un contexte professionnel de relation constante avec la clientèle.**

Des intervenants extérieurs (responsable d'ANPE, agence intérimaire, DRH...) peuvent apporter leur concours pour certains aspects : CV, entretien d'embauche, d'évaluation).

Bien entendu c'est encore au cours des périodes de formation en milieu professionnel qu'il faudra puiser toutes les ressources nécessaires à la compréhension des messages professionnels (contact avec la clientèle, relations avec les collaborateurs et les fournisseurs, lettres commerciales, notes de service, télécopies...).

2.4. Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

2.4.1. Objectifs et résultats attendus

Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, sur les trois années de formation, les élèves passent un nombre important d'heures en entreprise. Les périodes de formation en milieu professionnel doivent donc participer activement à l'acquisition des compétences

La période obligatoire de formation en milieu professionnel est répartie sur la durée totale de la formation en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- du cursus d'apprentissage.

Les documents et matériels pédagogiques nécessaires à la formation et à l'évaluation des PFMP sont définis en commun par les formateurs des établissements et les tuteurs des entreprises concernées à partir des objectifs prévus par le référentiel de certification (compétences).

La formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention, conformément à la note de service n° 2008-176 du 24-12-2008 MEN - DGESCO A2-3.

1- Objectifs visés pendant les périodes de formation en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'élève :

d'appréhender :

- la globalité de l'organisation de l'entreprise sur le plan fonctionnel et structurel dans ses dimensions scientifiques, technologiques, économiques et sociales ;
- les exigences du rapport à la clientèle dans un contexte professionnel réel (approche technique et commerciale).

de situer :

- la nécessité de la compétence technique dans le développement de l'entreprise.
- l'importance d'une réponse adaptée aux besoins du client ;
- les niveaux de responsabilité dans l'entreprise ;
- la place de l'individu et de l'équipe de travail dans la vie de l'entreprise, les compétences demandées, les évolutions en cours ;
- l'importance du respect et de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

d'utiliser :

- les documents et des matériels professionnels relatifs à la prescription, à la conception, réalisation, validation et à l'adaptation et livraison d'un équipement optique ;
- les outils de gestion relatifs au suivi de l'activité dans l'entreprise d'accueil.

de participer :

- à toutes les activités en relation avec la définition, la réalisation, l'adaptation, la livraison et le suivi d'un équipement optique ;
- aux activités de communication et de positionnement commercial dans l'entreprise ;
- aux actions visant à définir et mettre en œuvre une démarche qualité.

de prendre en charge, au niveau de responsabilité correspondant au référentiel des activités professionnelles : le traitement complet de la procédure de conception et de fourniture d'un équipement optique à un client.

Modalités d'intervention des professeurs

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des périodes de formation en entreprise. Il est absolument nécessaire que les élèves ressentent l'intérêt que portent les professeurs à l'entreprise, la continuité de la formation étant assurée.

Chaque professeur peut se rendre en entreprise et en accord avec le tuteur, organiser une intervention dans celle-ci en rapport avec sa discipline. Le regroupement d'élèves en formation dans des entreprises voisines n'est pas impossible. Une planification de ces interventions au niveau des différents intervenants, des dates et de leur durée, sera établie avec l'équipe pédagogique et les formateurs de l'entreprise. La souplesse des emplois du temps doit le permettre.

2- Contenus et activités des périodes de formation en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel portent plus particulièrement sur :

- la relation avec la clientèle ;
- la définition de l'équipement en fonction des besoins visuels ;
- la réalisation, la validation, la remise et le suivi d'un équipement optique ;
- la participation aux activités de commercialisation et de gestion ;
- la maintenance du poste de travail et de l'outillage ;
- le respect et la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité.

Pour chaque période de formation, un contrat individuel de formation préalablement négocié entre l'équipe pédagogique, l'entreprise et l'élève, précise :

- la liste des compétences et savoirs à acquérir en tout ou partie pendant la période de formation en entreprise ;
- la liste des compétences développées en établissement scolaire préalablement à la période de formation en entreprise ;
- les modalités d'évaluation des compétences ;
- l'inventaire des pré-requis indispensables pour aborder la période de formation en entreprise ;
- les modalités de formation projetées dans l'entreprise (tâches confiées en autonomie ou en participation, matériels utilisés, services et équipes concernés, etc.).

3- Rapport d'activités des périodes de formation en milieu professionnel

Les activités réalisées et les informations recueillies au cours de chaque période de formation en milieu professionnel constituent la base sur laquelle l'élève :

- élabore un rapport présentant les activités qu'il a réalisées en développant les aspects techniques et commerciaux de manière privilégiée ;
- analyse ses acquis consécutifs à sa participation aux productions ou aux réalisations définies par les objectifs de formation.

Le rapport est visé par le tuteur de l'élève en entreprise. Ce visa atteste que les activités présentées dans le rapport correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise.

4- Bilan des périodes de formation en milieu professionnel

Chaque période de formation fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique de l'établissement et le formé. Ce document précise :

- l'inventaire des tâches et activités confiées au formé et l'évaluation de leur

pertinence par rapport au contrat individuel de formation en entreprise mentionné ci-dessus ;

- les performances réalisées par le formé pour chacune des compétences prévues dans le contrat individuel de formation en entreprise ;
- les connaissances associées acquises à cette occasion ;
- une évaluation des points faibles détectés et des propositions de stratégies de formation, en entreprise et en établissement, permettant d'y remédier ;
- les compétences éventuellement acquises au-delà des exigences du contrat individuel de formation en entreprise.

5- Durée de la formation en milieu professionnel

5-1 - Voie scolaire

La durée de formation en milieu professionnel est de 22 semaines à répartir sur les années de formation. Chaque période a une durée minimale de 3 semaines.

Les attestations de PFMP permettent de vérifier le respect de la durée de la formation en milieu professionnel et le secteur d'activité de cette formation.

5-2 - Voie de l'apprentissage

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise liée à l'exécution du contrat d'apprentissage.

L'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis informe les maîtres d'apprentissage des objectifs faisant l'objet d'évaluation dans le cadre du dossier de synthèse mentionné à la sous-épreuve E 3.3.

5-3 - Voie de la formation professionnelle continue

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en milieu professionnel, égale à 22 semaines, s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Lorsque cette formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel.

b) Candidat en situation de perfectionnement

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant du secteur de l'optique lunetterie en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

5-4 - Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Il n'est pas exigé de période de formation en milieu professionnel. Pour la réalisation du dossier mentionné dans la sous-épreuve E3.3. Pour la réalisation de ce dossier, le candidat prend appui sur les activités exercées dans sa carrière et fournit les pièces justificatives nécessaires.

6- Positionnement

Durée minimale pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- 10 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (article 15 du décret n° 95- 663 du 9 mai 1995 modifié).
- 6 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au § 5-3-a.

2.4.2. Aspects juridiques et réglementaires

– Dans le cadre de l'activité du jeune.

- Pour le jeune scolaire :

La durée des périodes de formation en entreprise, pour les jeunes scolaires, est fixée à **22 semaines** réparties sur les trois années de formation.

- Pour l'apprenti :

Il est lié à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). Un apprenti est rémunéré, sa rémunération est fonction de son âge et du nombre d'années de contrat déjà exécutées, elle s'exprime en fractions du SMIC (de 25 % à 78 %). Les conditions de son contrat, de sa rémunération, de sa protection sociale sont régies par le code du travail (voir l'article L17. 10 du code du travail).

Le jeune, quel que soit son statut, doit respecter le règlement intérieur de l'entreprise.

– Dans le cadre du fonctionnement de l'entreprise.

Le chef d'entreprise doit, de son côté, contracter une assurance garantissant sa responsabilité civile et celle de ses salariés.

En cas d'accident du travail, le chef d'entreprise doit aviser le chef d'établissement dans les 24 h. Ce dernier doit faire une déclaration sous 48 h auprès de la caisse d'assurance maladie de l'établissement. L'élève bénéficie de la législation sur les accidents du travail. La législation du travail s'applique dans tous les cas.

– Dans le cadre contractuel de l'entreprise et de l'établissement scolaire.

La période de formation en entreprise fait l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé (cf. la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 parue au BO n° 38 du 24 octobre 1996).

Le lycée professionnel est responsable de l'élève en formation. Il doit assurer les frais d'assurance en matière de responsabilité civile, les frais d'hébergement et de transport.

2.4.3. Encadrement et organisation des PFMP

– Encadrement des P.F.M.P.

Dans son introduction, la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 (BOEN n° 25 du 29/6/2000) définit les périodes en entreprise comme **"des moments pédagogiques à part entière" qui supposent une "continuité pédagogique à assurer entre l'établissement scolaire et l'entreprise"**.

La préparation de la période en entreprise, l'accompagnement des élèves pendant son déroulement puis son exploitation pédagogique au retour dans l'établissement doit mobiliser tous les acteurs de l'établissement scolaire.

En début d'année scolaire, et notamment lors de la pré- rentrée, l'équipe pédagogique de chaque division, sous l'autorité du chef d'établissement, répartit entre ses membres les tâches liées au suivi des élèves.

Afin d'améliorer l'efficacité des relations avec les entreprises, il est important que les différentes actions engagées, les documents et procédures qui s'y rattachent, s'inscrivent dans une démarche qualité. Le tableau (page 42 et suivantes) a été réalisé dans cet esprit.

– Implication de l'équipe pédagogique et modalités d'intervention des professeurs

- La circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 déjà citée associe pleinement les professeurs des enseignements généraux.

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise Le texte du BO n° 25 du 29/6/2000.

L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. En accord avec le tuteur, chaque professeur peut suivre une activité développée en entreprise par le stagiaire.

ENCADREMENT DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?	COMMENT ?
I. REPARTITION DES TACHES LIEES A L'ENCADREMENT DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL ENTRE LES MEMBRES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	Proviseur Chef de travaux	Rentrée, voire fin de l'année scolaire en vue de l'année suivante	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une fonction de coordination entre l'entreprise et l'établissement. • Présentation du calendrier annuel, de l'organisation administrative et pédagogique des périodes en entreprise. • Répartition du suivi des élèves entre les professeurs.
II. PREPARATION DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	Équipe pédagogique Élève	1 ^{er} mois de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de la convention de stage entre l'établissement, l'entreprise et l'élève, définition des annexes pédagogique, financière, du livret de stage, des modalités de suivi des documents administratifs.
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche des entreprises d'accueil 	Équipe pédagogique	Tout au long de l'année	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contacts, organisation du suivi des recherches d'entreprises d'accueil et utilisation de toutes les ressources disponibles, notamment les bases de données disponibles dans l'établissement.
<ul style="list-style-type: none"> • Information <ul style="list-style-type: none"> - des jeunes ; - des familles ; - des entreprises ; - des tuteurs. 	Proviseur Chef de travaux Équipe pédagogique Conseiller de l'enseignement technologique	1 ^{er} mois de formation En fonction de la date de la période en entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur la période en entreprise, son organisation administrative et pédagogique : finalités, modalités de suivi, déroulement... • Transmission aux entreprises des informations nécessaires à l'accueil, à l'accompagnement et à la mise en situation des élèves.
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des objectifs de la période de formation en entreprise : <ul style="list-style-type: none"> - activités à réaliser et des attitudes professionnelles à développer ; - compétences à faire acquérir aux élèves. 	Chef de Travaux Équipe pédagogique Professeur(s) de la spécialité	Avant chaque période en entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation en interdisciplinarité de la négociation avec l'entreprise, à partir de l'annexe pédagogique et des exigences du référentiel ; • Élaboration d'une stratégie pédagogique précisant la place assignée aux périodes en entreprise pour atteindre les objectifs de formation ; • Élaboration des documents supports de formation en entreprise et de l'évaluation.

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?	COMMENT ?
<ul style="list-style-type: none"> Validation du choix de l'entreprise Suivi des conventions, des annexes pédagogiques 	Proviseur, Chef de Travaux 1 ou 2 enseignants du domaine professionnel	Avant la période en entreprise	
<ul style="list-style-type: none"> Suivi des annexes financières 	Gestionnaire		<ul style="list-style-type: none"> Indication des procédures de suivi administratif.
III. PREPARATION PEDAGOGIQUE DU SEJOUR DE L'ELEVE EN ENTREPRISE			
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'élève pour s'intégrer au milieu professionnel 	Équipe pédagogique	Avant la période en entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition au lycée de savoirs et savoir-faire nécessaires à un début d'autonomie de l'élève en entreprise ; Aider l'élève à se présenter en entreprise ; Réaliser un bilan de ce qu'il sait faire ; Mises en situation et ateliers d'expression.
<ul style="list-style-type: none"> Aide à la découverte du milieu professionnel 	Équipe pédagogique Professionnels Conseiller de l'enseignement technologique		<ul style="list-style-type: none"> Visite préalable à la période en entreprise, destinée à présenter l'élève à son futur tuteur.
<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la période en entreprise aux élèves : fiche d'activités, livret de suivi Information sur les objectifs du stage et le fonctionnement de l'alternance (fiches, diplôme, livret de formation, convention de stage) 	Équipe pédagogique		
<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur les droits et devoirs, les aspects économiques et l'importance des risques professionnels 	Équipe pédagogique		

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?	COMMENT ?
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de différents outils d'aide à l'observation des situations professionnelles 	Équipe pédagogique		<ul style="list-style-type: none"> Présentation des outils d'aide à l'observation et lien avec les contenus de formation en milieu scolaire.
			<ul style="list-style-type: none"> Guide pour la constitution d'un compte-rendu, d'un rapport, rédaction de fiches descriptives d'activités, d'un projet, d'une étude.
IV. ACCOMPAGNEMENT DE L'ELEVE PENDANT LES PERIODES DE			

FORMATION EN ENTREPRISE			
Visites de suivi	Au moins un membre de l'équipe pédagogique, quelle que soit la discipline	Début de chaque séquence	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du bon déroulement du séjour, rectifier ou affiner les objectifs de formation si nécessaire ; • Développer la motivation de l'élève ; • Rechercher une interaction entre les différentes disciplines.
<ul style="list-style-type: none"> • Visites d'évaluation : - formative (toutes les séquences font l'objet d'une évaluation formative) 	Professeurs de toutes les disciplines	Seconde partie de la séquence	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan avec le tuteur et l'élève ; • Constat de l'état d'avancement des travaux à réaliser (dans un cadre pédagogique et/ou certificatif).
- certificative (modalités définies par les corps d'inspection)	- Professeurs des disciplines concernées -Tuteur	Fin de la dernière séquence	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil des supports nécessaires au suivi de l'élève en entreprise : - fiches de visite en entreprise, - grilles d'évaluation (activités, savoir-faire, comportements ; • Bilans réalisés par le(s) professeur(s) avec le tuteur et l'élève ; • Validation des travaux effectués ; • Validation des contenus des dossiers exigés à l'examen.

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?	COMMENT ?
V. EXPLOITATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET PLURIDISCIPLINAIRE <ul style="list-style-type: none"> • Réinvestissement dans la formation scolaire des acquis : - professionnels, - culturels, - humains. 	Tous les enseignants, recherche de pluridisciplinarité	Au retour dans l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges entre élèves, comparaison des différentes expériences ; • Animation par des enseignants de disciplines différentes, de séances de restitution d'acquis en entreprise avec apport complémentaire (en enseignement général et/ou professionnel), soit dans des cours, soit dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel ; • Élaboration de dossiers (dans un cadre pédagogique ou certificatif) ; • Préparation aux épreuves d'examen en lien avec la période en entreprise ; • Capitalisation des retours d'expérience.
VI. REUNION DE BILAN	Proviseur Chef de travaux Équipe pédagogique	Une fois dans l'année, au moins	<ul style="list-style-type: none"> • Étude et analyse des points positifs et des dysfonctionnements de la période en entreprise, harmonisation des évaluations, organisation de la participation des tuteurs dans les jurys ; • Élaboration du calendrier annuel des périodes en entreprise.

– Missions et rôle du tuteur

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par le tuteur qui assurera cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. À chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève.

Ce contrat fera l'objet d'un document qui indiquera :

- la liste des compétences et savoirs à acquérir, en toute ou partie, durant la période considérée ;
- les modalités d'évaluation de ces compétences ;
- l'inventaire des pré-requis nécessaires pour aborder dans des conditions acceptables la formation en milieu professionnel ;
- les modalités de formation envisagées dans l'entreprise (les tâches et le degré d'autonomie, les matériels utilisés, services ou équipes concernés...).

Chaque période de formation sera évaluée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant. Le constat établi sera reporté sur le livret de suivi.

Le tuteur, volontaire pour former un jeune, est porteur des compétences techniques à transmettre, il dispose de capacités relationnelles reconnues. Le tuteur occupe des fonctions correspondantes à celles du métier visé par le jeune. Ce n'est pas forcément un responsable hiérarchique, mais il reste toutefois le représentant de l'entreprise auprès du jeune. Il remplit un rôle pédagogique et a des capacités à former, expliquer, évaluer. La perception de son rôle en matière d'accueil et de formation doit être exprimée, voire formalisée, afin de la comparer à ce que l'on attend de lui dans le cadre de ce baccalauréat professionnel.

La disponibilité de l'encadrement et des tuteurs pour définir le projet de formation et les modalités de suivi et d'évaluation est indispensable.

– Plan de communication avec l'entreprise.

La communication avec l'entreprise s'inscrit dans l'ensemble des procédures de partenariat liées à la formation et à l'évaluation. Cette communication répond à quelques règles simples, rappelées ici.

Il appartient à l'établissement de formation de mettre ses outils de communication et d'échanges à la portée des ses interlocuteurs en évitant tout jargon. Les contacts ne sauraient se réduire aux quelques étapes obligatoires lors des périodes de formation en entreprise, mais doivent devenir rapidement naturels et permanents.

Dans la communication avec les entreprises, il faudra prévoir des rencontres régulières, des étapes planifiées de coordination et d'évaluation. La communication comporte une part de formalisme qui se traduit, notamment, par la mise en œuvre d'un livret de suivi de la formation en entreprise.

– Livret de suivi

Le stagiaire remplit le livret de suivi de la formation en milieu professionnel et le met à la disposition du tuteur dès le premier jour de chacune des périodes de formation. Le tuteur remplit alors le livret en choisissant d'évaluer les tâches les plus significatives.

3. EXPLOITER LE RÉFÉRENTIEL POUR L'ÉVALUATION ET LA CERTIFICATION

3.1. Modalités d'obtention des unités du domaine professionnel

Tous les diplômes sont accessibles par la formation initiale (voie scolaire et apprentissage), la formation continue et la validation des acquis professionnels. Quel que soit leur mode d'obtention, les unités sont acquises pour une durée de cinq ans.

3.1.1. Dans le cadre de la formation initiale :

Sur l'ensemble des unités professionnelles, seule l'unité U2 fait l'objet d'une épreuve ponctuelle écrite (E2).

Les autres unités sont acquises par *contrôle en cours de formation* pour les lycées et établissements habilités à pratiquer ce mode d'évaluation ou par une épreuve ponctuelle pratique pour les établissements non habilités et les candidats individuels justifiant de trois ans d'expérience professionnelle.

Les unités sont délivrées dès l'instant où le candidat a obtenu la moyenne aux épreuves ou sous-épreuves correspondantes. Il pourra s'en prévaloir ultérieurement, lors d'une autre candidature au diplôme, y compris par la formation continue ou la validation des acquis de l'expérience.

3.1.2. Dans le cadre de la formation continue :

La formation professionnelle continue peut se faire dans des établissements publics ou privés. Les établissements publics font généralement partie du réseau des GRETA. Les candidats de la formation continue peuvent préparer tout ou partie d'un diplôme à titre individuel ou dans le cadre du plan de formation d'une entreprise.

Les unités peuvent être acquises en formation continue en complément de celles obtenues après une formation initiale ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

3.1.3. Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience :

Depuis la loi du 18 janvier 2002, dite « de modernisation sociale », tous les diplômes ou titres à finalité professionnelle peuvent être obtenus par la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre peut être pris en compte.

Le postulant devra constituer un dossier regroupant les attestations officielles de son exercice professionnel. Dans un second dossier, il choisira, parmi les activités professionnelles qu'il a exercées dans sa carrière, celles qu'il entend faire valider pour obtenir le baccalauréat professionnel Optique Lunetterie. C'est sur la base de cette description et, éventuellement d'un entretien avec le candidat, que le jury vérifiera que ce dernier possède les compétences décrites dans le référentiel du Baccalauréat professionnel Optique Lunetterie.

↳ Pour en savoir plus, consulter le site de la DESCO : <http://eduscol.education.fr> : Le sommaire conduira aux informations concernant la validation des acquis de l'expérience.

3.1.4. Le contrôle en cours de formation

– Finalités du contrôle en cours de formation :

Le but du contrôle en cours de formation est de procéder à une évaluation certificative (1) de compétences terminales (2), par sondage (3), pratiquée par les formateurs (4) eux-mêmes au fur et à mesure que les formés atteignent le niveau requis (5).

(1) Certificative : l'évaluation fait partie des épreuves de l'examen.

(2) Compétences terminales : Il ne s'agit en aucun cas d'évaluer des compétences intermédiaires, mais bien celles qui sont visées en fin de formation, pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'attendre la fin de toute la formation.

(3) Évaluation par sondage : On ne cherche pas à évaluer toutes les compétences (à la différence de ce qui était pratiqué dans le contrôle continu).

(4) Évaluation par les formateurs : les formateurs sont ainsi habilités à procéder à l'évaluation, au même titre que le jury de l'examen. Leurs propositions sont transmises au jury sans procédure d'harmonisation des notes.

(5) Évaluation lorsque les formés atteignent le niveau requis : on certifie au fur et à mesure que les compétences sont atteintes. D'un point de vue pratique, il faut se donner un « créneau de dates » dans lequel sont organisées les évaluations afin de rester dans le cadre légal de la durée de formation.

– Modalités de mise en œuvre du contrôle en cours de formation

Principe : les formateurs organisent, pour **un formé ou plus** et dans **la continuité du processus de formation**, une situation d'évaluation dans le cadre du règlement d'examen, afin de certifier que les compétences visées sont acquises.

Contraintes : on évalue, par conséquent, lorsque c'est possible et sans interrompre le processus de formation, ceux qui ont atteint les compétences visées. Ces derniers sont placés dans une situation d'évaluation (**correspondant à une situation de travail** réelle ou simulée) afin de faire la démonstration de leurs compétences. Cela doit correspondre à la définition de l'épreuve, qu'elle soit ponctuelle ou en contrôle en cours de formation. Donc : mêmes compétences, mêmes situations de travail, mêmes données, etc.

Les compétences sont regroupées dans les unités constitutives du diplôme qui doivent être, sauf exception, évaluées en une seule situation d'évaluation : il peut être légitime d'évaluer une unité en plusieurs fois, seulement lorsque les situations de travail demandent trop de temps (et seulement dans ce cas-là) ou qu'un enchaînement est techniquement et professionnellement nécessaire (revue de projet dans une unité de projet par exemple).

On certifie au fur et à mesure que les compétences sont atteintes : si, comme on l'a dit précédemment, il est nécessaire de déterminer une période au cours de laquelle seront organisées les évaluations, cela ne signifie en aucun cas que tous les candidats doivent être évalués en même temps. Ceux qui sont prêts sont évalués, ceux qui ne le sont pas le sont plus tard, après un complément de formation (si possible en autoformation partielle afin de ne pas ralentir le groupe). À la fin du délai prévu, tous devront avoir été évalués. Ceux qui n'ont pas atteint les compétences recevront une note insuffisante pour obtenir l'unité visée, le jeu des compensations permettra éventuellement d'obtenir l'examen dans sa forme globale.

– L'habilitation au contrôle en cours de formation

(Source : B.O. N° 23 du 8 juin 1995)

La décision d'habilitation d'un établissement de formation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation est prise par le recteur sur la base d'un dossier présenté par l'établissement de formation. Elle concerne les centres de formation d'apprentis ou sections d'apprentissage ainsi que les établissements publics préparant le diplôme par la formation continue. Elle est prononcée pour la durée de la formation concernée après avis des corps d'inspection et peut être reconduite, ou retirée en cas de manquement aux obligations réglementaires.

3.1.5. L'organisation de l'examen

– Les unités constitutives du diplôme

Chaque unité correspond à une épreuve ou à une sous-épreuve.

La description des unités constitutives du diplôme constitue **l'annexe II a** de l'arrêté de création du diplôme. En ce qui concerne les unités professionnelles, elle fait l'objet :

- d'un tableau récapitulatif des compétences à évaluer dans chacune des unités du baccalauréat professionnel **Optique Lunetterie (ce tableau est reproduit page suivante)**. Une même compétence peut être mobilisée dans plusieurs unités, toutefois, chaque compétence n'est évaluée qu'une seule fois, dans l'unité où il a paru le plus pertinent de le faire ;
- d'une description précisant le contexte de l'évaluation et renvoyant aux activités et les tâches décrites dans le référentiel des activités professionnelles. Cette mise en relation devrait faciliter la validation des acquis de l'expérience, tant du point de vue des jurys que des candidats.

– Le règlement d'examen

Le règlement de l'examen constitue l'annexe II b de l'arrêté de création du diplôme. Il précède la définition des épreuves qui précise, pour chacune d'elles, la finalité, la nature et les modalités de l'évaluation. C'est un tableau qui récapitule les unités ou épreuves qui le constituent en précisant leur coefficient, leur durée et leurs modalités d'évaluation selon l'origine des candidats. D'où son apparence complexe...

Le règlement d'examen du baccalauréat professionnel Optique Lunetterie est reproduit après le tableau présentant les unités constitutives du diplôme. Dans ce tableau :

– La colonne 1 concerne les candidats qui ont préparé le diplôme :

- par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat ;
- par l'apprentissage en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation ;
- par la formation professionnelle continue dans un établissement public, c'est à dire un GRETA.

Dans tous ces cas, l'évaluation peut combiner des épreuves ponctuelles et le contrôle en cours de formation.

– La colonne 2 concerne les candidats :

- qui ont préparé le diplôme dans des organismes non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation qu'il s'agisse de lycées privés, de centres de formation d'apprentis ou de sections d'apprentissage ;
- justifiant de 3 années d'expérience professionnelle.

– La colonne 3 concerne les candidats qui ont préparé le diplôme par la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité à pratiquer **le contrôle en cours de formation "étendu"**, c'est à dire appliqué à l'ensemble des unités constitutives du diplôme. En fait, seuls les GRETA sont concernés par cette colonne.

LES UNITES PROFESSIONNELLES DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL OPTIQUE LUNETTERIE

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Les cases repérées ● correspondent, pour chacune des quatre unités, aux compétences à évaluer lors de la certification (ponctuelle, CCF ou validation des acquis). Seules tout ou partie des compétences désignées dans ces cases seront évaluées. Si d'autres compétences peuvent être mobilisées, elles ne donneront pas lieu à évaluation. Dans le cas où elles ne seraient pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées avec assistance.		U.2	U.3.1	U.3.2	U.3.3	
CAPACITÉS	COMPÉTENCES					
C1 : S'INFORMER ANALYSER	C1.1	Rechercher, analyser, exploiter les données et les documents nécessaires à son activité	●			
	C1.2	Recenser et appliquer les réglementations, les consignes et les procédures		●		
C2 : ORGANISER	C2.1	Préparer, suivre et gérer un dossier, des travaux	●			
	C2.2	Préparer les moyens de mise en œuvre			●	
C3 : METTRE EN OEUVRE	C3.1	Prendre des mesures (optométriques, morphologiques)		●	●	
	C3.2	Monter, assembler un équipement optique			●	
	C3.3	Contrôler des composants, un équipement		●		
	C3.4	Essayer, ajuster, valider un équipement			●	
	C3.5	Participer à la gestion des matériels, des équipements et des composants	●			
C4 : MAINTENIR	C4.1	Analyser, élaborer une intervention	●			
	C4.2	Remettre ou maintenir en état l'équipement optique d'un client			●	
	C4.3	Contribuer à la maintenance des équipements du magasin et de l'atelier			●	
C5 : INFORMER COMMUNIQUER	C5.1	Identifier, traiter et transmettre des informations			●	
	C5.2	Communiquer oralement		●		
	C5.3	Renseigner des documents et rendre compte par écrit	●			
	C5.4	Animer et coordonner des activités de groupe			●	
	C5.5	Se situer dans l'entreprise par rapport à la législation en vigueur			●	
	C5.6	Actualiser les savoirs et les savoir-faire d'une équipe	●			
C6 : COMMERCIALISER GÉRER	C6.1	Assurer la vente des instruments, équipements et produits optiques	●			
	C6.2	Participer à la gestion commerciale		Domaine de l'économie-gestion		
	C6.3	Participer à la gestion comptable et financière				
	C6.4	Participer à la gestion des personnels				
	C6.5	Contribuer à l'orientation commerciale				

LE REGLEMENT D'EXAMEN DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL OPTIQUE LUNETTERIE

Spécialité Optique-Lunetterie du baccalauréat professionnel			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 –Épreuve scientifique et technique		3						
Sous-épreuve E 11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel Écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E 12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel Pratique	1h	CCF	
E2- Épreuve technologique : Etude et suivi de dossier	U2	3	Ponctuel écrit		Ponctuel Écrit	3 h	CCF	
<i>E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise</i>		14						
Sous-épreuve E 31 : Examen préalable	U31	3	CCF		Ponctuel Pratique	45min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Adaptation et Prise de mesures	U32	5	CCF		Ponctuel Pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Réalisation d'équipement	U33	4	CCF		Ponctuel Pratique	45 min	CCF	
Sous-épreuve E 34 : Economie-gestion	U34	1	CCF		Ponctuel orale	30 min	CCF	
Sous-épreuve E 35 : Prévention santé environnement	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de français et histoire-géographie et Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et Education civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et culture artistique	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuve facultative (2) Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel Oral	20 min (1)

3.2. La construction des épreuves

Les épreuves ont pour but d'évaluer les compétences requises à l'accomplissement des activités et tâches professionnelles référencées dans chaque unité.

Il est indispensable de se référer systématiquement au référentiel des activités professionnelles afin de prendre en compte les détails et conditions de réalisation de ces tâches, tant pour opérationnaliser les situations de formation que pour l'évaluation certificative.

Seules les compétences visées seront évaluées. Si d'autres compétences peuvent être mobilisées, au cours de l'épreuve, elles ne donneront pas lieu à évaluation. Dans le cas où elles ne seraient pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées avec assistance.

En aucun cas on ne procédera par interrogation sur les seuls savoirs.

Dans le cas d'une épreuve orale le candidat doit pouvoir profiter pleinement du temps d'exposé qui lui est imparti et ne doit pas être interrompu par des questions qui seront posées en temps voulu à la fin de son exposé.

3.2.1. Épreuve E2 : Étude et suivi de dossier

* Finalités et contenu de l'épreuve

Cette épreuve écrite a pour but d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes du référentiel de certification du diplôme :

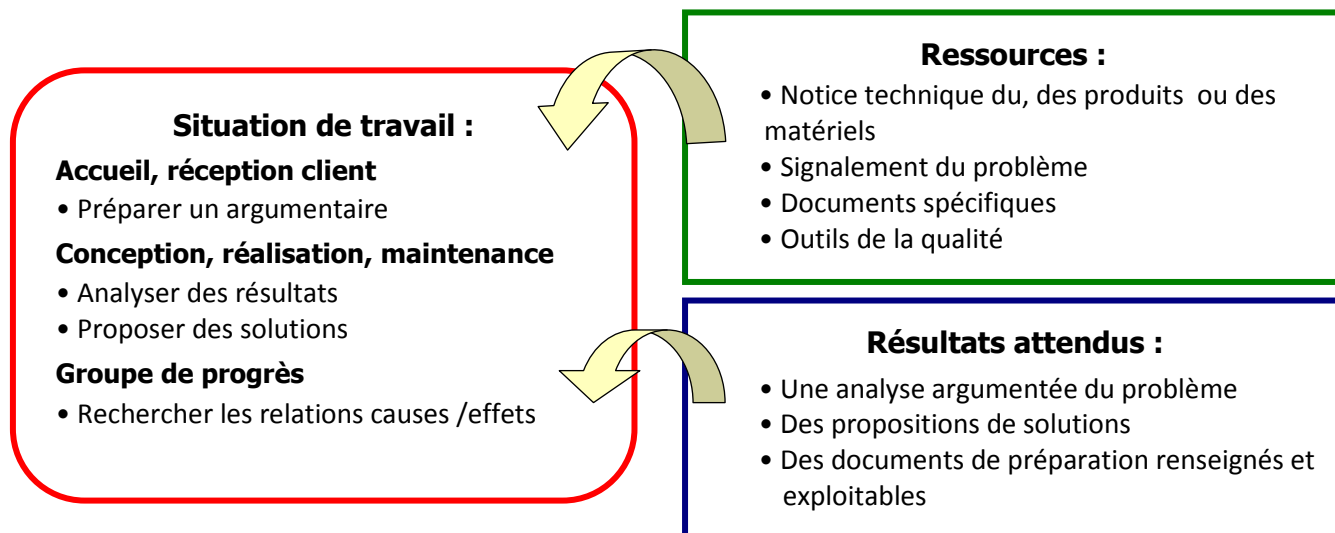
C1.1	Rechercher, analyser, exploiter les données et les documents nécessaires à son activité
C2.1	Préparer, suivre et gérer un dossier, des travaux
C3.5	Participer à la gestion des matériels, des équipements et des composants
C4.1	Analyser, élaborer une intervention
C5.3	Renseigner des documents et rendre compte par écrit
C5.6	Actualiser les savoirs et les savoir-faire d'une équipe
C6.1	Assurer la vente des instruments, équipements et produits optiques

Elle s'appuie sur un questionnement exclusivement basé sur l'analyse des données, ainsi que sur l'exploitation des documents ressources mis à la disposition du candidat.

Elle permet au candidat de mobiliser plus particulièrement ses connaissances concernant la démarche qualité (S6), les systèmes optiques (S1), la vision (S2), l'adaptation et la prise de mesures (S3) et le contrôle, réalisation et maintenance d'équipements optiques (S5).

* Mise en situation, contexte professionnel de l'évaluation

Dans cette épreuve, il sera demandé au candidat de préparer un dossier permettant de répondre à un problème professionnel concernant l'équipement optique d'un client, le choix et ou la maintenance des matériels professionnels du magasin, l'organisation d'un point de vente.



◆ Commentaires

L'exploitation des documents scientifiques, techniques et commerciaux qui constituent le dossier ressource permettra au candidat d'analyser le problème professionnel posé et de préparer l'ensemble des documents directement exploitables dans le cadre des interventions à préparer.

Les documents réponses seront élaborés de telle façon qu'ils soient directement exploitables dans un contexte professionnel.

◆ Nature du travail demandé

Les tâches proposées au candidat dans cette épreuve seront représentatives de la profession et s'articuleront de façon cohérente. Elles s'appuieront sur des problématiques techniques réelles, choisies parmi celles décrites dans le référentiel des activités professionnelles du diplôme :

- Examen préalable:

- TA1 Établir l'histoire de cas
- TA2 Analyser la prescription, les antécédents, l'historique visuel

- Réalisation, contrôle, maintenance :

- TC5 Appliquer et faire appliquer les procédures d'entretien et de maintenance des matériels utilisés

- Définition, essai et validation:

- TB2 Concevoir l'équipement
- TB5 Rédiger la fiche d'exécution
- TB7 Proposer et vendre des instruments d'optique

- Livraison et suivi:

- TD7 Gérer les réclamations

- Commercialisation:

- TE2 Préparer la vente

- Préoccupations transversales:

- PT1 Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- PT2 Respecter, faire respecter et prendre en compte les contraintes environnementales
- PT3 Mettre en œuvre, participer à un plan qualité

♦ Modalités d'évaluation et indicateurs de performance

L'épreuve E2 est une épreuve ponctuelle, écrite, d'une durée de 3 heures.

Seuls les indicateurs de performance associés aux compétences visées par l'épreuve seront pris en compte pour l'élaboration du barème de l'épreuve. Ils participent de ce fait à la note finale. Il conviendra de définir pour chaque indicateur, l'exigence de référence pour laquelle la performance attendue du candidat est représentative du maximum des points.

La grille d'évaluation de cette épreuve permet d'aider à situer la performance du candidat par rapport à cette exigence.

ÉPREUVE E2		
Compétences		Indicateurs de performances
C1.1	Rechercher, analyser, exploiter les données et les documents nécessaires à son activité	Données identifiées, analysées et comprises impliquant décisions et actions adaptées aux résultats attendus.
C2.1	Préparer, suivre et gérer un dossier, des travaux	Les informations utiles sur le dossier, les travaux sont identifiées et classées
C3.5	Participer à la gestion des matériels, des équipements et des composants	Les données caractérisant l'entreprise sont exploitées correctement en fonction de l'objectif fixé Les informations utiles sur l'organisation, sur l'activité commerciale et sur la production sont extraites Les décisions possibles relevant d'un niveau donné sont identifiées
C4.1	Analyser, élaborer une intervention	Les phases de l'intervention sont clairement définies
C5.3	Renseigner des documents et rendre compte par écrit	Le document est renseigné correctement L'expression est claire et rigoureuse
C5.6	Actualiser les savoirs et les savoir-faire d'une équipe	Les besoins en formation sont clairement identifiés Les consignes sont clairement transmises L'organisation est adaptée aux objectifs
C6.1	Assurer la vente des instruments, équipements et produits optiques	Le besoin est correctement identifié Les produits proposés sont cohérents avec les performances attendues L'argumentaire est correctement construit

3.2.2. Sous-épreuve E31 : Examen préalable

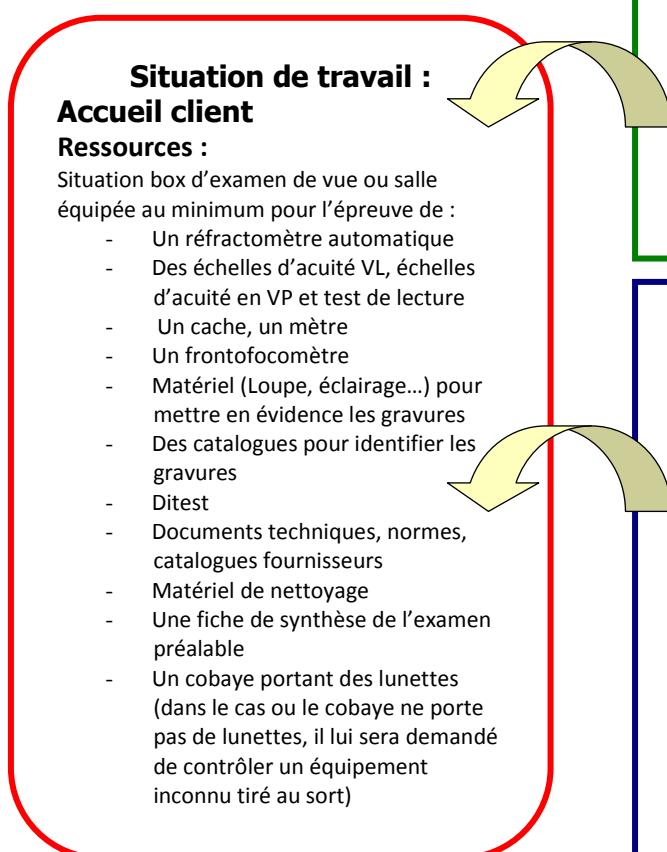
* Finalités et contenu de l'épreuve

Cette sous épreuve pratique à pour objectif d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes du référentiel de certification du diplôme :

C1.2	Recenser et appliquer les réglementations, les consignes et les procédures
C3.1	Prendre des mesures optométriques
C3.3	Contrôler des composants, un équipement
C5.2	Communiquer oralement

Cette sous-épreuve s'appuie sur une activité d'analyse et de prises de mesures optométriques. Cette activité professionnelle fait appel à l'ensemble des connaissances acquises par le candidat au cours de sa formation.

♦ Mise en situation, Contexte professionnel de l'évaluation



Déroulement :

- Le candidat tire au sort un cobaye
- L'installe et règle le fauteuil
- Explique le déroulement de cet examen préalable et son rôle en accord avec la législation en vigueur
- Demande l'état civil, le but de la visite et la date de la dernière visite chez l'ophtalmologiste, utilisation de l'équipement, plaintes avec l'équipement porté (le protocole de l'examen ne rentre pas dans les domaines plus confidentiels qui font l'objet d'un protocole de questionnaire établi par l'opticien et réalisé sous sa responsabilité)

Résultats attendus :

- Renseigne la fiche de l'examen préalable
- Contrôle règle et aseptise le matériel
- Installe le cobaye et contrôle la position adaptée pour la prise de mesures de la réfraction automatique
- Prend la mesure de la réfraction automatique et consigne les résultats sur la fiche
- Prend la mesure des écarts pupillaires
- Prend la mesure des acuités visuelles du cobaye avec sa compensation en VL et en VP et la ou les distance(s) habituelle(s) de lecture et de travail
- Le candidat note sur la fiche d'examen les acuités obtenues et les observations qui lui semblent importantes à communiquer à l'opticien sur l'état et/ou les particularités (par exemple l'ajustage, ou la position) des lunettes portées, ainsi que les utilisations ou les ports de tête particuliers
- Le candidat identifie et mesure la compensation portée (puissance, centrage)
- Reporte ces indications sur la fiche de synthèse de l'examen préalable
- Commente et compare les différents résultats obtenus, ainsi que ses observations.
- Et s'entretient avec les examinateurs sur le déroulement des diverses opérations

◆ Nature du travail demandé

Lors de cette épreuve, le candidat sera mis en situation de réaliser, de manière chronologique et en fonction des besoins réels du travail à réaliser, tout ou partie des six tâches listées ci-après.

Les tâches demandées au candidat dans cette épreuve seront représentatives d'une activité professionnelle réelle et s'articuleront de façon cohérente. Elles s'appuieront sur des problématiques techniques réelles choisies parmi celles décrites dans le référentiel des activités professionnelles du diplôme :

- **Examen préalable:**

- TA3 Réaliser l'examen préalable

- **Réalisation, contrôle, maintenance:**

- TC3 Contrôler la conformité d'un équipement optique
- TC5 Appliquer et faire appliquer les procédures d'entretien et de maintenance des matériels utilisés

- **Livraison et suivi:**

- TD3 Vérifier les performances obtenues

- **Commercialisation :**

- TE1 Accueillir, s'informer des besoins et renseigner

- **Préoccupations transversales:**

- PT1 Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité

◆ Modalités d'évaluation

Épreuve ponctuelle : pratique d'une durée maximale de 45 minutes

Contrôle en cours de formation : Une situation d'évaluation pratique d'une durée maximale de 45 minutes.

Le barème sera élaboré en tenant compte des résultats attendus ainsi que du degré de maîtrise des compétences visées par la sous épreuve qui seront effectivement mobilisées pour la résolution du problème technique posé.

Seuls les indicateurs de performances repérés ci-dessous, seront utilisés pour évaluer le degré de maîtrise des compétences visées par la sous épreuve. Il conviendra de définir pour chaque indicateur, l'exigence permettant d'obtenir le maximum des points.

La grille d'évaluation de cette épreuve permet d'aider à situer la performance du candidat par rapport à cette exigence.

SOUS-ÉPREUVE E31		
Compétences		Indicateurs de performances
C1.2	Recenser et appliquer les réglementations, les consignes et les procédures	Les situations concernées sont reconnues Les règlements, consignes et les procédures adaptées sont identifiées et appliquées
C3.1	Prendre des mesures optométriques	Le client est informé et correctement installé Le matériel utilisé est correctement choisi La démarche de mesure est structurée Les valeurs sont vérifiées et exactes La fiche de mesures est correctement renseignée Les matériels sont désinfectés
C3.3	Contrôler des composants, un équipement	Les valeurs de montage sont identifiées Le contrôle est conforme par rapport aux spécifications (qualité, quantité, temps) La fiche de contrôle est correctement renseignée Les non conformités sont identifiées

		Le produit est caractérisé
C5.2	Communiquer oralement	La communication orale est adaptée au message et à l'interlocuteur L'expression est claire et précise

L'évaluation est basée sur l'observation et le dialogue avec le candidat pendant toute la durée de l'épreuve.

Qu'il s'agisse de contrôle en cours de formation ou d'épreuve ponctuelle, les sujets seront soumis à approbation des corps d'inspection pédagogique territoriale ayant mission de contrôle de conformité de l'examen. Ce contrôle pourra se faire *a priori* en cas de demande explicite en ce sens de l'autorité académique, de manière systématique ou ponctuelle.

Examen préalable (protocole de conduite de l'épreuve)		
Le candidat :	Durée 45'	Sera évalué
<p>Accueil du cobaye</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installe le cobaye - Explique le déroulement de cet examen préalable et son rôle en accord avec la législation en vigueur. - Questionne suivant un protocole pré établi <p>Le protocole proposé pour l'examen est réduit aux questions ci-dessous (elles sont indiquées sur la fiche de synthèse) <i>Nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail (ces dernières informations peuvent être fictives afin de préserver la confidentialité) ; but de la visite et/ou plainte avec l'équipement porté ; type d'activité(s) principale(s) et activité(s) secondaire(s), fréquence et durée de ces activités ; besoins visuels ; date de la dernière visite chez l'ophtalmologiste ; date du dernier équipement.</i></p>	20'	<ul style="list-style-type: none"> -La qualité de l'accueil - La formulation des explications relatives au déroulement de l'examen préalable. -La qualité du questionnement et de l'écoute (clarté-expression-reformulation)
<p>Utilisation de l'autoréfractomètre automatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoie, vérifie et règle l'instrument - Explique le déroulement et le but de cette mesure - Installe le cobaye - Prend les mesures (réfraction automatique monoculaire et écarts pupillaires) - Reporte les mesures sur la fiche de synthèse 		<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement du cobaye - Formulation des instructions - Organisation du matériel - Technique de manipulations - Rapidité d'exécution
<p>Mesure des acuités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoie, vérifie le matériel - Installe le cobaye (s'il y a lieu) - Explique le déroulement et le but de cette mesure - Mesure les acuités VL et VP avec la compensation portée - Mesure la/les distance(s) habituelle(s) de lecture - Reporte l'ensemble des informations sur la fiche de synthèse 		
<p>Identification des compensations portées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'aide du matériel fourni, identifie le type de verre porté et les gravures (s'il y a lieu) - À l'aide du frontofocomètre, mesure les puissances et le centrage des verres - Reporte l'ensemble des informations sur la fiche de synthèse 	20'	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du matériel - Technique de manipulations - rapidité d'exécution

Synthèse et analyse avec les examinateurs : À l'aide de la fiche de synthèse remplie, le candidat analyse les informations recueillies.	<i>5' maxi</i>	-Justesse et cohérences des informations notées. -Qualité de la rédaction de la fiche de synthèse. -Cohérence de l'analyse des informations.
---	----------------	--

3.2.3. Sous-épreuve E32 : Adaptation et Prise de mesures

* Finalités et contenu de l'épreuve

Cette sous épreuve pratique à pour objectif d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes du référentiel de certification du diplôme :

C.3.1	Prendre des mesures morphologiques
C3.4	Essayer, ajuster et valider un équipement
C5.1	Identifier, traiter et transmettre des informations
C5.5	Se situer dans l'entreprise

Elle permet au candidat de mobiliser plus particulièrement ses connaissances concernant les systèmes optiques (S1), la vision (S2), l'adaptation et la prise de mesure (S3) et le contrôle, réalisation et maintenance d'équipements optiques (S5), communication professionnelle (S7).

Elle s'appuie sur une activité d'adaptation auprès d'un client d'un équipement optique et de prises de mesures morphologiques.

* Mise en situation, contexte professionnel d'évaluation

Situation de travail :

Accueil client

Espace de vente, Adaptation/prise de mesures

Ressources :

- Un client ou cobaye
- L'ancien équipement renseigné
- Besoins, souhaits remarques du client ou cobaye renseignés
- La prescription du client ou cobaye
- Tables de vente, tabourets réglables, chaises
- Pupillomètres à reflet cornéen
- Outils de prise de mesures spécifiques : angle d'inclinaison, distance verre/œil, galbe de face
- Régllet, feutres ou crayons gras
- Tests de lecture Parinaud
- Di-test avec fiches
- Miroirs muraux verticaux et à main
- Jeu de pinces de rhabillage et ajustage
- Outillage manuel de l'opticien
- Cahier de feuilles de verres sur mesures
- Montures tous types sur présentoirs
- Matériel de désinfection et de nettoyage
- Logiciels de calcul d'épaisseur de verres
- Documents techniques, normes, catalogues fournisseurs (verres, montures...)
- Fiches de commande et d'exécution

Déroulement :

- Décodage de la prescription
- Analyse des besoins, des souhaits, des remarques, de la morphologie du client ou cobaye.
- Conception de l'équipement : Monture (type, matière, forme, taille) Verres (type , matière, indice, profil, amincissements, teinte, traitement, autres)
- Après accord des examinateurs, finalisation des choix
- Réalisation de l'ajustage et des prises de mesures correspondantes
- Information des conseils orthétiques et d'entretien
- Rédaction de la fiche de commande et d'exécution

Résultats attendus :

- Argumentation technique de l'équipement proposé
- Fiches de commande et d'exécution rédigées

◆ Nature du travail demandé

Lors de cette sous-épreuve, le candidat devra effectuer, selon le cas présenté, tout ou partie des neuf tâches listées ci-après :

- Définition, essai, validation:

- TB1 Analyser la morphologie
- TB2 Concevoir l'équipement
- TB3 Proposer et faire choisir l'équipement
- TB4 Procéder aux essais préalables, mettre en condition d'utilisation et prendre les mesures
- TB5 Rédiger la fiche d'exécution

- Livraison et suivi:

- TD1 Présenter l'équipement ou le produit
- TD2 Adapter, réajuster l'équipement (lunettes, spécifiques)
- TD4 Informer des conditions d'hygiène et d'utilisation, d'entretien et de suivi des équipements

- Préoccupations transversales:

- PT1 Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité

Les tâches demandées seront représentatives des problèmes posés par un client et s'articuleront de façon cohérente. Elles s'appuieront sur des problématiques techniques réelles choisies parmi celles décrites dans le référentiel des activités professionnelles du diplôme.

Qu'il s'agisse de contrôle en cours de formation ou d'épreuve ponctuelle, les sujets seront soumis à approbation des corps d'inspection pédagogique territoriale ayant mission de contrôle de conformité de l'examen. Ce contrôle pourra se faire *a priori* en cas de demande explicite en ce sens de l'autorité académique, de manière systématique ou ponctuelle.

♦ **Modalités d'évaluation**

Épreuve ponctuelle : pratique d'une durée maximale de 1 heure.

Contrôle en cours de formation : Une situation d'évaluation pratique d'une durée maximale de 1 heure.

Dans tous les cas, le problème posé fera l'objet d'un tirage au sort.

Le barème sera élaboré en tenant compte des résultats attendus ainsi que du degré de maîtrise des compétences visées par la sous épreuve.

Seuls les indicateurs de performances repérés ci dessous, seront utilisés pour évaluer le degré de maîtrise des compétences visées par la sous épreuve. Il conviendra de définir pour chaque indicateur, l'exigence de référence permettant d'obtenir le maximum des points

La grille d'évaluation de cette épreuve permet d'aider à situer la performance du candidat par rapport à cette exigence.

Sous-épreuve E32		
Compétences		
Indicateurs de performance		
C3.1	Prendre des mesures morphologiques	Le client est informé et correctement installé Le matériel utilisé est correctement choisi La démarche de mesure est structurée Les valeurs sont vérifiées et exactes La fiche de mesures est correctement renseignée Les matériels sont désinfectés
C3.4	Essayer, ajuster et valider un équipement	La constitution de l'équipement est justifiée L'équipement est correctement ajusté L'argumentation est adaptée au client Les demandes du client sont prises en compte Les documents sont correctement renseignés
C5.1	Identifier, traiter et transmettre des informations	Les Informations sont identifiées, analysées et identifiées en fonction des destinataires La transmission (fond et forme) est adaptée au message et à l'interlocuteur.
C5.5	Se situer dans l'entreprise	Les droits et obligations afférant à l'exercice de la profession sont identifiés. L'attitude à tenir et/ou les personnes ou organismes à consulter sont explicités

L'évaluation est basée sur l'observation et le dialogue avec le candidat pendant toute la durée de l'épreuve.

3.2.4. Sous-épreuve E33 : Réalisation d'équipements

* Finalités et contenu de l'épreuve

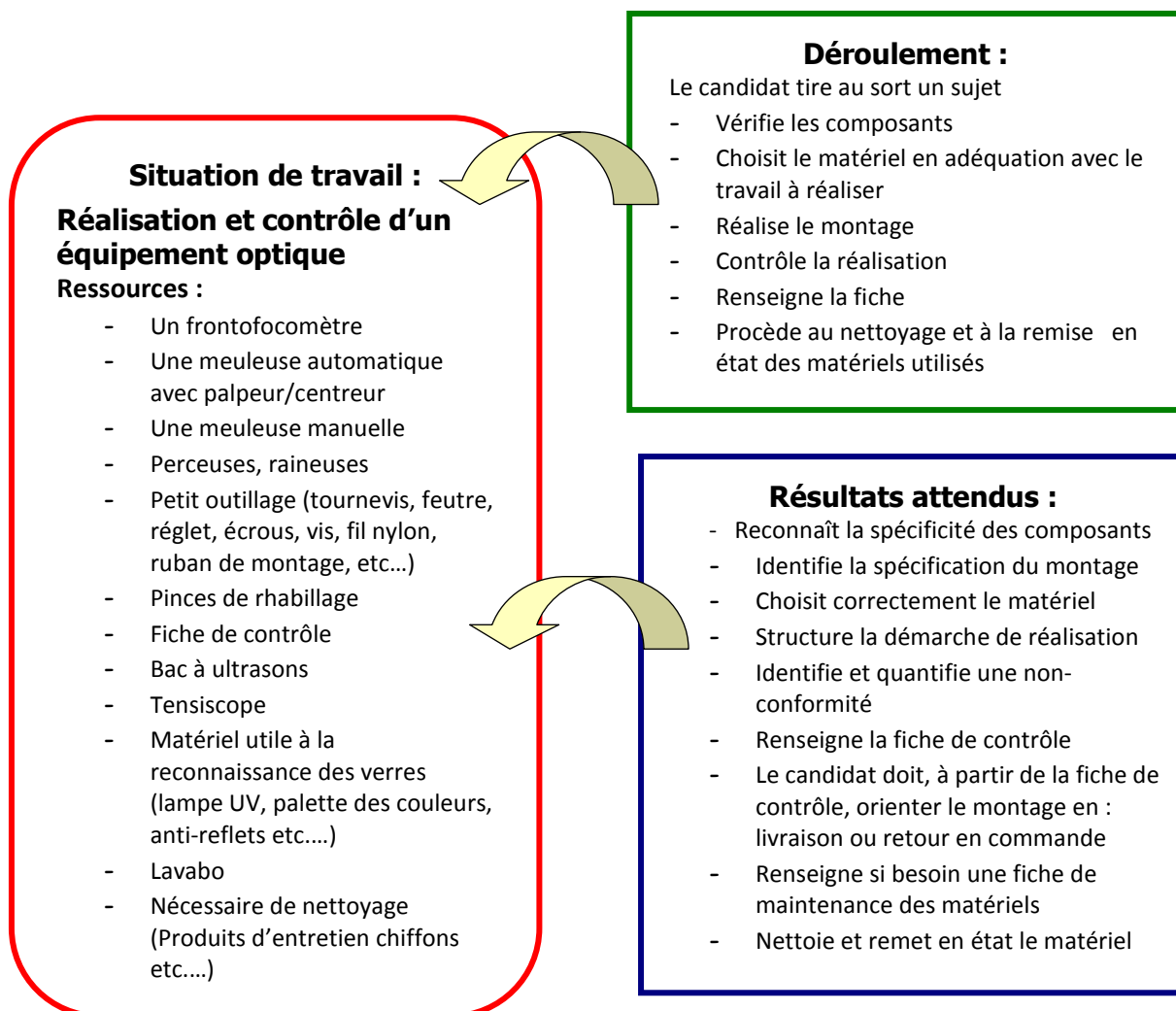
Cette sous-épreuve pratique a pour objectif d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes du référentiel de certification du diplôme :

C2.2	Préparer les moyens de mise en œuvre
C3.2	Monter, assembler un équipement optique
C4.2	Remettre ou maintenir en l'état l'équipement optique d'un client
C4.3	Contribuer à la maintenance des équipements du magasin et de l'atelier
C5.4	Animer et coordonner des activités de groupe

Elle permet de mobiliser les connaissances concernant la sécurité, la prévention, l'environnement et l'ergonomie (S5), Contrôle, réalisation et maintenance des équipements optiques (S8)

Elle s'appuie sur une activité de réalisation et contrôle d'un équipement optique.

* Mise en situation, contexte professionnel de l'évaluation



◆ Nature du travail demandé

Lors de cette épreuve, le candidat devra effectuer tout ou partie des tâches suivantes :

- **Réalisation, Contrôle, Maintenance:**

- TC1 Exécuter ou ordonner le contrôle des constituants
- TC2 Exécuter ou ordonner la réalisation d'un équipement optique
- TC3 Contrôler la conformité d'un équipement optique
- TC4 Corriger ou faire corriger les non-conformités d'un équipement optique
- TC5 Appliquer et faire appliquer les procédures d'entretien et de maintenance des matériels utilisés

- **Préoccupations transversales:**

- PT1 Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- PT2 Respecter, faire respecter et prendre en compte les contraintes environnementales
- PT3 Mettre en œuvre, participer à un plan qualité

Les tâches demandées au candidat dans cette épreuve seront représentatives d'une activité professionnelle réelle et s'articuleront de façon cohérente. Elles s'appuieront sur des problématiques techniques réelles choisies parmi celles décrites dans le référentiel des activités professionnelles du diplôme.

◆ **Modalités d'évaluation :**

Épreuve ponctuelle : pratique d'une durée maximale de 45 minutes.

Contrôle en cours de formation : Une situation d'évaluation pratique d'une durée maximale de 45 minutes.

Il conviendra de s'assurer que le candidat dispose du temps nécessaire pour effectuer la fabrication demandée et que les conditions de la réussite soient rassemblées.

L'épreuve est consacrée au contrôle de l'aptitude des candidats à la réalisation et au contrôle d'un équipement optique. **Dans le cadre des matériels disponibles le candidat choisira ceux qui lui semble le mieux à même de lui permettre de réaliser le travail demandé.**

On ne cherchera pas à être exhaustif, mais l'on s'attachera à choisir des exercices représentatifs des difficultés spécifiques en optique lunetterie. Un tirage au sort décidera de la tâche à exécuter.

Le barème sera élaboré en tenant compte des résultats attendus ainsi que du degré de maîtrise des compétences visées par la sous épreuve.

Seuls les indicateurs de performances repérés ci dessous, seront utilisés pour évaluer le degré de maîtrise des compétences visées par la sous épreuve. Il conviendra de définir pour chaque indicateur, l'exigence de référence permettant d'obtenir le maximum des points

La grille d'évaluation de cette épreuve permet d'aider à situer la performance du candidat par rapport à cette exigence.

Sous-épreuve E33		
Compétences		Indicateurs de performance
C2.2	Préparer les moyens de mise en œuvre	Les produits sont approvisionnés Les moyen de mise en œuvre sont correctement choisis et opérationnels
C3.2	Monter, assembler un équipement optique	Les spécificités des composants sont reconnues Les spécifications de montage sont identifiées Le matériel utilisé est correctement choisi La démarche de réalisation est structurée Les différents contrôles sont effectués et des actions correctives conduites si nécessaire Le produit est qualifié Les matériels sont nettoyés et remis en état Les activités de mise en œuvre respectent les procédures (normes, hygiène, santé, sécurité,

		environnement)
C4.2	Remettre ou maintenir en l'état l'équipement optique d'un client	Les interventions sont définies L'équipement optique est caractérisé
C4.3	Contribuer à la maintenance des équipements du magasin et de l'atelier	Les non conformités sont identifiées Les équipements sont conformes et opérationnels Les documents de maintenance sont renseignés
C5.4	Animer et coordonner des activités de groupe	L'argumentaire est clair et rigoureux Les consignes sont clairement transmises L'organisation est adaptée aux objectifs

3.3. LES GRILLES D'ÉVALUATION DES ÉPREUVES

3.3.1. Commentaires généraux

Les fiches d'évaluation proposées en annexe sont reconduites ou mises à jour chaque année par l'Inspection générale de l'éducation nationale, et diffusées par les services des examens responsables de l'organisation du Baccalauréat professionnel Optique Lunetterie. Elles sont destinées à l'évaluation des candidats relevant du contrôle en cours de formation et pour les épreuves ponctuelles pratiques ou orales de tous les candidats. Elles servent aux examinateurs, aux auteurs de sujets, aux correcteurs, aux formateurs, aux étudiants.

Ces fiches d'évaluation peuvent également servir de référence aux auteurs de sujets et correcteurs des épreuves correspondantes. Ainsi, au moment d'évaluer, ou de construire une situation d'évaluation, la grille permet d'avoir sous les yeux les compétences et les indicateurs de performance correspondants.

Les fiches permettent de recenser les données fournies au candidat en les cochant dans une liste. Cette liste n'étant pas exhaustive, quelques lignes permettent d'ajouter des données particulières en fonction du contexte de production.

La définition des épreuves indique quelles sont les compétences qui peuvent être évaluées pour chacune. Les grilles permettent de vérifier qu'une compétence est évaluée une fois et une seule. **Il est hors de question d'évaluer une même compétence à travers plusieurs épreuves !**

Ces fiches permettent également d'identifier précisément les tâches confiées au candidat dans le cadre de son évaluation. Les tâches correspondent à la liste des tâches prescrites dans la définition de l'épreuve.

L'évaluation qui se traduit par une note proposée au jury de l'examen, se fait à partir de la lecture du niveau (ou profil du candidat) au vu du tableau d'évaluation des compétences retenues. Un cadre d'appréciation globale permet de porter un commentaire d'évaluation, la note sur 20 et la note affectée de son coefficient.

Ce cadre doit être signé par les évaluateurs qui s'identifient.

3.3.2. Grilles d'évaluation


Baccalauréat professionnel Optique Lunetterie Épreuve E3.1 (Unité U3.1) : EXAMEN PRÉALABLE			
Établissement : (tampon)	Session :		
	Nom du candidat :		
	Prénom :		
	Date de l'évaluation :		
Lieu d'évaluation :			
<input type="checkbox"/> Établissement <input type="checkbox"/> Entreprise :			
Description sommaire du travail demandé :			
.....			
.....			
.....			
Données fournies au candidat			

⌘ Repérer les données fournies

⌘ Repérer les données fournies

Compétences évaluées	
C1.2	Recenser et appliquer les réglementations, les consignes et les procédures
C3.1	Prendre des mesures optométriques
C3.3	Contrôler des composants, un équipement
C5.2	Communiquer oralement
Consulter le référentiel des activités professionnelles pour obtenir le détail des tâches.	

⌘ Repérer les tâches demandées (ce sont celles qui correspondent à l'unité dans le référentiel de certification, à l'exclusion de toute autre.

Baccalauréat professionnel Optique Lunetterie						
Épreuve E3.1 (Unité U3.1) : Examen préalable						
Établissement : (tampon)		Lieux d'évaluation : Établissement : Entreprise :		Session :		
				Nom du candidat :		
				Prénom :		
				Date de l'évaluation :		
Compétences <small>(ce sont celles prévues par le référentiel de certification, à l'exclusion de toute autre)</small>		Indicateurs d'évaluation <small>(ce sont ceux du référentiel de compétence à l'exclusion de tout autre)</small>		EVALUATION		
				-		
C1.2	Recenser et appliquer les réglementations, les consignes et les procédures	Les situations concernées sont reconnues Les règlements, consignes et les procédures adaptées sont identifiées et appliquées	0%			100%
C3.1	Prendre des mesures optométriques	Le client est informé et correctement installé Le matériel utilisé est correctement choisi La démarche de mesure est structurée Les valeurs sont vérifiées et exactes La fiche de mesures est correctement renseignée Les matériels sont désinfectés				
C3.3	Contrôler des composants, un équipement	Les valeurs de montage sont identifiées Le contrôle est conforme par rapport aux spécifications (qualité, quantité, temps) La fiche de contrôle est correctement renseignée Les non conformités sont identifiées Le produit est caractérisé				
C5.2	Communiquer oralement	La communication orale est adaptée au message et à l'interlocuteur L'expression est claire et précise				

SITUATION D'ÉVALUATION EN ÉTABLISSEMENT

Appréciation globale et proposition de note :		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
Noms et signatures des évaluateurs :	Note proposée :	Note coefficientée :
	/20	/ 60

Baccalauréat professionnel Optique Lunetterie
Épreuve E3.2 (Unité U3.2) : Adaptation et prises de mesures

Établissement : (tampon)	Session :
	Nom du candidat :
	Prénom :
	Date de l'évaluation :
Lieu d'évaluation :	
<input type="checkbox"/> Établissement	
<input type="checkbox"/> Entreprise :	

Description sommaire du travail demandé :

.....

.....

.....

Données fournies au candidat

⚙ Repérer les données fournies

⚙ Repérer les données fournies

Compétences évaluées

C.3.1	Prendre des mesures morphologiques
C3.4	Essayer, ajuster et valider un équipement
C5.1	Identifier, traiter et transmettre des informations
C5.5	Se situer dans l'entreprise

Consulter le référentiel des activités professionnelles pour obtenir le détail des tâches.

⚙ Repérer les tâches demandées (ce sont celles qui correspondent à l'unité dans le référentiel de certification, à l'exclusion de toute autre.

Baccalauréat professionnel Optique Lunetterie					
Épreuve E3.2 (Unité U3.2) : Adaptation et prises de mesures					
Établissement : (tampon)		Lieux d'évaluation : Établissement : Entreprise :		Session :	
				Nom du candidat :	
Compétences <small>(ce sont celles prévues par le référentiel de certification, à l'exclusion de toute autre)</small>		Indicateurs d'évaluation <small>(ce sont ceux du référentiel de compétence à l'exclusion de tout autre)</small>		Prénom :	
				Date de l'évaluation :	
				EVALUATION	
				-	+
C.3.1	Prendre des mesures morphologiques	Le client est informé et correctement installé Le matériel utilisé est correctement choisi La démarche de mesure est structurée Les valeurs sont vérifiées et exactes La fiche de mesures est correctement renseignée Les matériels sont désinfectés	0%		100%
C3.4	Essayer, ajuster et valider un équipement	La constitution de l'équipement est justifiée L'équipement est correctement ajusté L'argumentation est adaptée au client Les demandes du client sont prises en compte Les documents sont correctement renseignés			
C5.1	Identifier, traiter et transmettre des informations	Les Informations sont identifiées, analysées et identifiées en fonction des destinataires La transmission (fond et forme) est adaptée au message et à l'interlocuteur			
C5.5	Se situer dans l'entreprise	Les droits et obligations affaissant à l'exercice de la profession sont identifiés. L'attitude à tenir et/ou les personnes ou organismes à consulter sont explicités			

SITUATION D'ÉVALUATION EN ÉTABLISSEMENT

Appréciation globale et proposition de note :		
Noms et signatures des évaluateurs :	Note proposée : /20	Note coefficientée : / 60

ÉVALUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Appréciation globale et proposition de note :		
Noms et signatures des évaluateurs :	Note proposée : /20	Note coefficientée : / 20

Évaluation globale : /20	Note coefficientée : /100
--	---

Baccalauréat professionnel Optique Lunetterie
Épreuve E3.3 (Unité U3.3) : Réalisation, Contrôle d'équipement

Établissement : (tampon)	Session :
	Nom du candidat :
	Prénom :
	Date de l'évaluation :

Lieu d'évaluation :

Établissement :

Entreprise :

Description sommaire du travail demandé :

.....

.....

.....

Données fournies au candidat

🔍 Repérer les données fournies


🔍 Repérer les données fournies

Compétences évaluées

C2.2	Préparer les moyens de mise en œuvre
C3.2	Monter, assembler un équipement optique
C4.2	Remettre ou maintenir en l'état l'équipement optique d'un client
C4.3	Contribuer à la maintenance des équipements du magasin et de l'atelier
C5.4	Animer et coordonner des activités de groupe

Consulter le référentiel des activités professionnelles pour obtenir le détail des tâches.

🔍 Repérer les tâches demandées (ce sont celles qui correspondent à l'unité dans le référentiel de certification, à l'exclusion de toute autre)

Baccalauréat professionnel Optique Lunetterie									
Épreuve E3.3 (Unité U3.3) : Réalisation, Contrôle d'équipement									
Établissement : (tampon)		Lieux d'évaluation : Établissement : Entreprise :		Session :					
				Nom du candidat :					
				Prénom :					
				Date de l'évaluation :					
Compétences <small>(ce sont celles prévues par le référentiel de certification, à l'exclusion de toute autre)</small>		Indicateurs d'évaluation <small>(ce sont ceux du référentiel de compétence à l'exclusion de tout autre)</small>		EVALUATION					
				-				+	
C2.2	Préparer les moyens de mise en œuvre	Les produits sont approvisionnés Les moyen de mise en œuvre sont correctement choisis et opérationnels		0%					100%
C3.2	Monter, assembler un équipement optique	Les spécificités des composants sont reconnues Les spécifications de montage sont identifiées Le matériel utilisé est correctement choisi La démarche de réalisation est structurée Les différents contrôles sont effectués et des actions correctives conduites si nécessaire Le produit est qualifié Les matériels sont nettoyés et remis en état Les activités de mise en œuvre respectent les procédures (normes, hygiène, santé, sécurité, environnement)							
C4.2	Remettre ou maintenir en l'état l'équipement optique d'un client	Les interventions sont définies L'équipement optique est caractérisé							
C4.3	Contribuer à la maintenance des équipements du magasin et de l'atelier	Les non conformités sont identifiées Les équipements sont conformes et opérationnels Les documents de maintenance sont renseignés							
C5.4	Animer et coordonner des activités de groupe	L'argumentaire est clair et rigoureux Les consignes sont clairement transmises L'organisation est adaptée aux objectifs							

SITUATION D'ÉVALUATION EN ÉTABLISSEMENT

Appréciation globale et proposition de note :		
Noms et signatures des évaluateurs :	Note proposée : /20	Note coefficientée : / 60

ÉVALUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Appréciation globale et proposition de note :		
Noms et signatures des évaluateurs :	Note proposée : /20	Note coefficientée : / 20

Évaluation globale : /20	Note coefficientée : /80
------------------------------------	------------------------------------

4. PARTENARIAT AVEC LE MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE

4.1. Les conditions de la réussite du partenariat

Le profil exigé du **bachelier professionnel Optique Lunetterie**, la diversité et le niveau des compétences exigés d'une part et la dimension du champ d'application, l'authenticité des conditions d'exercice, les compétences requises, les résultats à atteindre d'autre part, nécessitent :

- la connaissance du milieu professionnel de l'optique lunetterie et de ses particularités ;
- un engagement conjoint des partenaires institutionnels ;
- une contractualisation permettant d'assurer la pérennité des engagements réciproques ;
- une implication des formateurs sur une formation globale et adaptée ;
- une responsabilisation des formés dans le cadre d'un contrat formateurs - formés.

4.1.1. Un engagement partenarial institutionnel

Il appartient aux partenaires institutionnels (conseil régional et rectorat), avec l'avis des branches professionnelles de :

- juger de l'opportunité d'ouvrir ce type de formation et d'en fixer les effectifs ;
- repérer les entreprises qui, en complémentarité, avec l'établissement de formation sont susceptibles de participer à cette action ;
- participer à la mise en œuvre de la formation des tuteurs et des enseignants ;
- contribuer à l'équipement de l'établissement et à la mise à disposition de ressources formatives (documents techniques...);
- suivre l'évolution de cette formation ;
- observer l'intégration des jeunes, leur employabilité dans le tissu professionnel.

4.1.2. Des engagements réciproques de l'établissement de formation et de l'entreprise

Le partenariat entre l'établissement de formation et l'entreprise est une condition nécessaire et essentielle de la réussite la formation au baccalauréat professionnel Optique Lunetterie.

Cependant, le partenariat avec l'entreprise ne saurait se réduire à l'accueil de jeunes en milieu industriel, mais doit s'étendre à bien d'autres sujets. Il doit être réciproque, c'est à dire que chacun apporte quelque chose à l'autre.

Il est utile d'établir un contrat ou une convention de partenariat entre l'établissement de formation et l'entreprise afin :

- d'identifier les capacités formatives des deux structures ;
- de formaliser les engagements des uns et des autres, en particulier par rapport à la formation du bac professionnel, dans le cadre de la réciprocité de services (formation continue - transfert technologique – ingénierie pédagogique, formation continue - projet pluridisciplinaire à caractère professionnel) ;
- de construire et de suivre les parcours formatifs, tenant compte de l'évolution des profils, des rythmes de progression, des contraintes d'entreprises et notamment des opportunités de formation inhérentes au fonctionnement des installations industrielles ;
- d'arrêter, avec le jury, les modalités d'organisation de la certification.

4.1.3. Une implication des formateurs et de la communauté éducative

Les résultats à atteindre et la diversité des activités et les conditions d'exercice entraînent une implication des formateurs sur une formation adaptée, plus globalisante, exploitant au mieux les potentialités formatives de l'établissement et de l'environnement professionnel.

Le jeune doit être acteur de sa formation. L'exploitation du référentiel induit pour les formateurs et pour les jeunes la notion de contrat. Elle permet aux jeunes de se situer en permanence par rapport aux exigences, d'enregistrer leur progrès, d'apprécier leur évolution. Tous ces éléments doivent contribuer à :

- accroître la mobilisation et la motivation des jeunes ;
- augmenter le facteur de réussite tant par rapport au diplôme que par rapport à l'accès à l'emploi.

4.2 Identifier les capacités formatives du milieu professionnel environnant

4.2.1. Repérer les opportunités

Pour construire un partenariat, le chef d'établissement et ses collaborateurs doivent disposer des informations pertinentes sur le milieu professionnel environnant.

Le recensement des actions, de toutes natures, permet de dresser la liste (au niveau de l'établissement lui-même, au niveau du bassin de formation et du GRETA auquel il est rattaché, au niveau de l'académie) de l'ensemble des partenariats pouvant être mis au service du baccalauréat professionnel Optique Lunetterie.

La connaissance de l'environnement économique, le développement d'actions conjointes établissement de formation - entreprise sur des projets divers sont des éléments pour construire un partenariat réaliste et fructueux.

La connaissance des conventions de partenariat conclues aux plans national et académique entre les organisations professionnelles, les grandes entreprises et le Ministère de l'Éducation nationale, est indispensable.

Dans le cadre de la préparation du baccalauréat professionnel Optique Lunetterie les périodes de formation en milieu professionnel jouent un rôle fondamental. Leur durée autant que leurs objectifs nécessitent un repérage précis des capacités de formation des entreprises.

4.2.2. Organiser la recherche de partenaires, se faire connaître

Le partenariat ne se décrète pas, il est l'aboutissement d'un projet appuyé sur la notoriété de l'établissement. La communication de l'établissement en direction des entreprises est tournée vers les compétences développées en son sein et les ressources qu'il peut offrir à ses partenaires éventuels.

Ces ressources, ces compétences vont bien au-delà du simple acte de formation initiale. Un partenariat se conçoit sur la base d'échanges, sur l'apport réciproque de chaque partie. On se reportera à la circulaire n° 2003-036 du 27 février 2003 sur "*Le rôle déterminant du lycée des métiers dans le développement du service public de formation et de certification professionnelles et technologiques*" (B.O. N° 10 du 6 mars 2003).

Il faudra définir clairement les objectifs poursuivis et les conditions du partenariat autour des périodes de formation en entreprise.

- formation continue des personnels de l'entreprise (en commençant par celle des tuteurs) ;
- mise en commun de matériels et de compétences ;
- développement de projets ;
- transfert de technologie ;
- ouverture de nouvelles formations ;
- etc.

4.2.3 Identifier les capacités formatives de l'entreprise

Ces capacités sont de 3 ordres :

- scientifique, technique et commerciale
- humain,
- juridique et financier.

♦ Sur le plan technique :

Il est nécessaire de s'assurer que les moyens mis en œuvre dans l'entreprise sont adaptés à la formation du baccalauréat professionnel Optique Lunetterie.

♦ **Sur le plan humain :**

Il faut s'assurer que l'entreprise peut mettre un ou plusieurs tuteurs à la disposition du jeune en fonction des activités qu'il aura à mener et des objectifs de formation visés dans l'entreprise pour la période. L'expérience de l'entreprise, en matière d'encadrement de jeunes en formation, doit être appréciée. Les tuteurs pressentis doivent être connus au préalable par l'établissement de formation.

♦ **Sur le plan juridique et financier :**

La durée des périodes de formation en entreprise est fixée à 22 semaines pour les jeunes scolaires, réparties sur les trois années de formation. Ces périodes sont régies par convention entre l'entreprise et l'établissement de formation. Le stagiaire conserve le statut scolaire, l'apprenti est lié à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage).

Toutes ces contraintes doivent être explicitées à l'entreprise candidate qui doit pouvoir y répondre.

4.3 Mobiliser les capacités formatives du tissu professionnel

4.3.1. Des moyens techniques adaptés et accessibles

La première évidence est que l'entreprise doit pouvoir mettre le jeune en formation dans un contexte professionnel adapté et sur des moyens permettant d'exercer ses compétences dans les domaines requis de sa formation (scientifique, technologique, commerciale).

En marge des activités sur les différents secteurs et postes, le jeune doit pouvoir intervenir dans des secteurs périphériques lui permettant de participer à des groupes de progrès.

5. FORMATION DES ENSEIGNANTS

La mise en œuvre du Baccalauréat Professionnel Optique Lunetterie nécessite des modules de formation de type transversal, destinés à tous les enseignants en Sciences et Techniques Industrielles et, notamment du fait de son caractère pluritechnologique, des formations plus spécifiques.

5.1. Modules transversaux

♦ Module 1 : Ingénierie de formation

- *Public* : Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles.
- *Objectif* : Maîtriser le référentiel pour l'exploiter dans la définition d'une stratégie de formation.
- *Contenus* :
 - Analyse du référentiel du Baccalauréat Professionnel Optique Lunetterie et des Repères pour la formation et l'évaluation ;
 - Activités professionnelles ;
 - Capacités et compétences terminales ;
 - Situations d'évaluation ;
 - Savoirs technologiques associés.
- *Organisation* : séminaire académique ou interacadémique.
- *Durée* : 2 jours.

♦ Module 2 : Prévention des Risques Professionnels

- *Public* : Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles.
- Les académies proposent en général ce type de formation pour tous les enseignants de la voie professionnelle et de la voie technologique. Si ce n'est pas le cas, il faut mettre en place cette formation pour ceux qui enseignent en baccalauréat professionnel Optique Lunetterie.

♦ Module 3 : Qualité des services et des produits et outils de suivi de la qualité

- *Public* : Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles.
- *Objectif* : Appréhender les méthodes et outils de gestion de la qualité
- *Contenus* : Suivi, ajustement, optimisation de la qualité, traçabilité.
- *Organisation* : stage académique de type 3.
- *Durée* : 3 jours.

5.2. Modules spécifiques

♦ Module 1 : Vision, Examen de vue

- *Public* : Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles.
- *Objectif* : Acquérir ou compléter les connaissances dans le domaine de la vision et de la pratique de l'examen de vue et les relier aux activités développées en adaptation et prise de mesures et en réalisation technique
- *Contenus* : Suivant les besoins.
- *Organisation* : stage académique à public désigné.
- *Durée* : plusieurs journées.

Pour la mise en place de ce module de formation il conviendra de se rapprocher des établissements préparant au BTS Opticien Lunetier et des enseignants en charge de l'analyse de la vision et de l'examen de vue.

♦ Module 2 : Systèmes Optiques

- *Public* : Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles.
- *Objectif* : Acquérir ou compléter les connaissances fondamentales des systèmes optiques (technologie des composants et des solutions, loi fondamentale de l'optique géométrique et élément d'optique physique (photométrie)
- *Contenus* : Suivant les besoins.
- *Organisation* : stage académique à public désigné.
- *Durée* : plusieurs journées.

Pour la mise en place de ce module de formation il conviendra de se rapprocher des établissements préparant au BTS Opticien Lunetier et des enseignants en charge des enseignements d'étude technique des systèmes optiques et d'optique géométrique et physique.

6 RESSOURCES POUR LA FORMATION

Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive de différentes publications concernant les connaissances fondamentales en Optique Lunetterie :

Conception, réalisation, maintenance et contrôle des équipements, Adaptation, Prises de Mesures et Vision, Examen de vue

Ouvrages

Titres	Auteurs	Éditeurs
Cahiers d'optique oculaire	Essilor	Essilor
Cours d'optométrie	J.C. Allary	Opto-Com
Eléments et réflexion d'optique physiologique	C. Darras	CLMCommunication
Guide d'adaptation Varilux	Essilor	Essilor
Les lentilles de contact (Rapport FSO 2009)	F. Malet	Masson
Manuel de l'opticien	E. Beaubert, F. Pariguet, S.	Maloine
Le nouveau dictionnaire de la vision	M. Millodot	CLMCommunication
L'opticien lunetier	Multiplés	Lavoisier
Ophthalmic Lenses & Dispensing	Mo Jalie (langue anglaise)	BUTTERWORTH-HEINEMANN
Optique physiologique	Y. Le Grand	Editions de la revue d'optique
Optique physiologique (tome 1, 2, 3)	H. Von Helmholtz	Harmattan
Prises de mesures et adaptation en lunetterie	R. Passet	CLMCommunication
La réfraction de l'œil : du diagnostic à l'équipement optique	A. Roth, A. Gomez, A. Péchereau	Masson
Et toute la presse spécialisée (Inform4optique, Bien vu, etc...)		

@ Sites Internet

Site	Adresse @
Cours d'analyse de la vision (P. Jean Prof. Lycée M. Curie Vires)	p.jean2.pagesperso-orange.fr
Cours d'analyse de la vision (C. Caudrelier Prof. Lycée Fresnel Paris)	anavision.pagesperso-orange.fr
Syndicat National des Ophtalmologistes de France	www.snof.org
Syndicat des Fabricants et Fournisseurs d'Optique de Contact	www.syffoc.org

Essilor	www.varilux-university.org
Zeiss	www.zeiss.fr
Perrets Opticiens (professionnel de l'optique lunetterie)	www.perret-optic.ch
Acuité	www.acuite.fr
Et tous sites de fabricants et fournisseurs de produits d'optique oculaire	

6.2. Systèmes Optiques

Ouvrages

Titres	Auteurs	Éditeurs
Bases de l'optique et principes des instruments	R. Taton	Eyrolles
Etude Technique des Systèmes Optiques	P. Galissot	Casteilla
Imagerie et instruments	B. Balland	PPUR Presse polytechniques
Optique Géométrique et Physique	H. Gagnaire	Casteilla
Optique Physique, Optique Géométrique	J. Hormières	CLMCommunication

@ Sites internet

Site	Adresse @
Etude Technique des Systèmes Optiques P. Galissot Prof. Lycée V. Bérard Morez	gallipas.perso.neuf.fr

6.3. Organisation, ergonomie, sécurité des postes de travail

Ouvrages

Titres	Auteurs	Éditeurs
Comment concevoir et aménager des postes de travaux	Dossiers de l'Institut National de Recherche sur la Sécurité	INRS
La sécurité en entreprise	Jean-Pierre Mouton, Jack Chaboud	Dunod
Guide pratique des risques professionnels	Nichan Margossian	Dunod
Qualité. Sécurité. Environnement.	B. Froman, J.-M. Gey, F. Bonnifet	AFNOR
Guide de l'Organisation Industrielle	Y. Schoefs	Delagrave

Revues

Titres	Adresses
Sciences et techniques industrielles	www.cndp.fr
Industries et technologies	www.industrie-technologie.com

@ Sites internet

Site	Adresse @
Institut National de Recherche sur la Sécurité Cerpét STI	www.inrs.fr http://www.education.gouv.fr/cerpét/accueil_sti

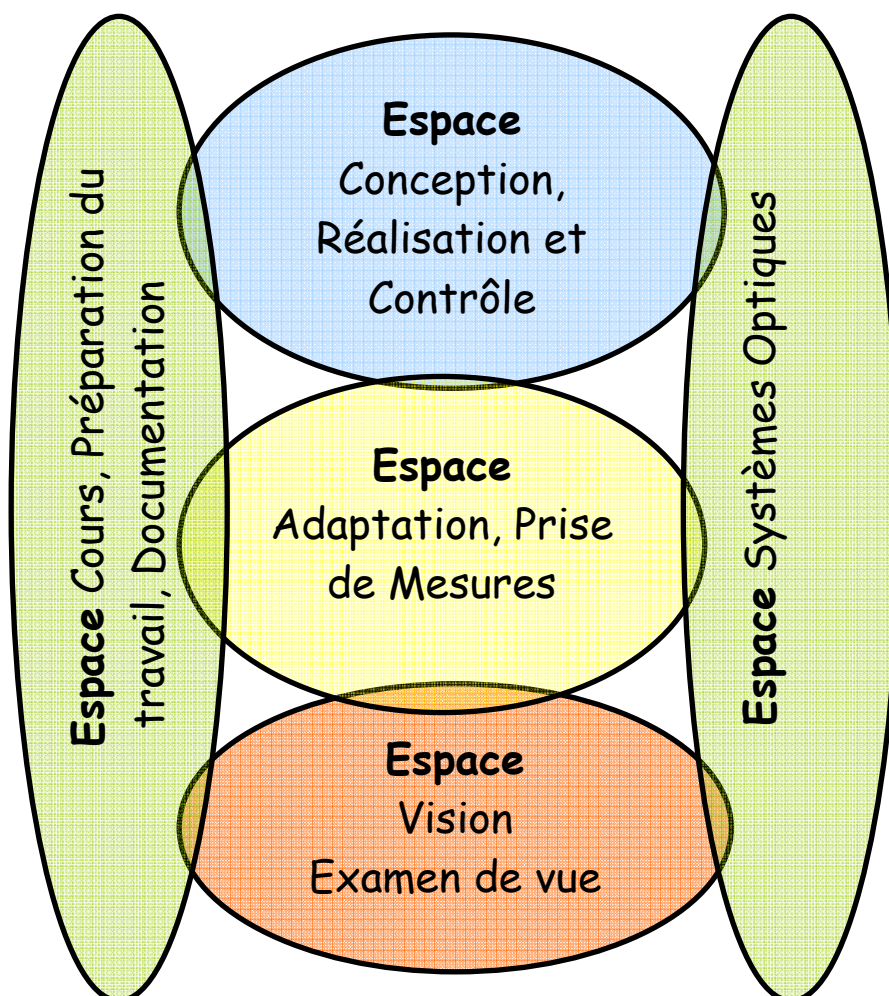
7. LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

Note importante :

Il est souhaitable, pour des raisons d'économie et de mutualisation des moyens, que l'ouverture de ce baccalauréat professionnel se fasse dans des établissements ayant déjà une culture de l'optique lunetterie ou disposant d'un plateau technique adaptable à cette formation. Les surfaces affectées aux différentes zones décrites ci-dessous dépendront des équipements et des configurations existant.

7.1. Les locaux

Les locaux sont structurés autour de l'espace Adaptation, Prise de Mesures selon le schéma fonctionnel ci-dessous dans lequel une zone ne correspond pas nécessairement à une salle. Les caractéristiques de chaque espace sont précisées page suivante (7.2. Les équipements). L'ensemble des espaces doit permettre d'accueillir simultanément une classe entière et plusieurs enseignants.



7.2. Les équipements

Un soin particulier sera apporté, lors de la mise en place des locaux et équipements :

- au respect des normes de sécurité des intervenants ;
- l'ergonomie des postes de travail :
- à la présence d'un réseau informatique permettant de connecter l'ensemble des équipements et d'assurer aux élèves des accès internet.

Concernant les espaces et les équipements, les établissements tiendront bien évidemment compte de l'existence préalable à la mise en œuvre du baccalauréat Optique Lunetterie des formations de BEP et de BTS Opticien Lunetier.

7.2.1. Espace Conception, réalisation, contrôle

Cet espace, destiné à assurer la conception, réalisation, maintenance et contrôle des équipements optiques, comportera des postes ergonomiques individuels équipés du matériel suivant :

- Meuleuse automatique (palpage de la forme, axage, perçage, rainage)
- Meuleuse manuelle (A encoche)
- Raineuse semi automatique et manuelle
- Perceuse à banc (chariots croisés)
- Perceuse à colonne
- Perceuse Logic Drill « ordinateur
- Touret à polir
- Systèmes montage branches flex
- Système finition des vis montage percée (Top clean)
- Bac à ultrasons
- Hotte aspirante
- Outillage manuel de l'opticien
- Frontofocomètre automatique
- Frontofocomètre manuel avec diasporamètre
- Lampe UV
- Pal ID (Repérage des gravures)
- Tensiscopie
- Aides à la vente : Echantillons de verres en différents indices , géométries
- Palettes de teintes, échantillons de traitement
- Documents techniques, normes, catalogues fournisseurs

À MINIMA : un vidéo projecteur et 4 postes informatiques disposant d'une connexion internet seront disponibles dans cet espace.

Chaque poste de travail sera équipé :

- d'une desserte de rangement pour le matériel ;
- d'un point mesure pour les autocontrôles ;
- d'un plan de travail pour renseigner les documents.

Il sera également nécessaire de prévoir les dispositifs de traitement des effluents chimiques liés aux activités.

7.2.2. Espace Adaptation et Prise de mesures

Cet espace, contiguë au précédent, sera isolé phoniquement et il mettra à disposition :

- Tables de vente, tabourets réglables, chaises
- Colonne de prise de mesures numériques
- Pupillomètres à reflet cornéen
- Outils de prise de mesures spécifiques : angle d'inclinaison, distance verre/œil, galbe de face
- Matériels de mesures morphologiques (céphalomètre, rhinomètre,...)
- Tests de lecture Parinaud
- Di-test avec fiches
- Miroirs muraux verticaux et à main
- Jeu de pinces de rhabillage et ajustage
- Cahier de feuilles de verres sur mesures
- Montures d'exercice tout type sur présentoirs
- Bac à ultrasons
- Outillage manuel de l'opticien
- Frontofocomètre automatique
- Frontofocomètre manuel avec diasporamètre
- Lampe UV
- Pal ID (Repérage des gravures)
- Tensiscopes
- Matériel de désinfection et de nettoyage
- Aides à la vente : échantillons de verres en différents indices , géométries
- Palettes de teintes, échantillons de traitement
- Crâne démontable, Œil démontable
- Planche anatomique de l'œil, crâne, muscles de la tête, vaisseaux sanguins de la tête, peau.
- Logiciels de calcul d'épaisseur de verres
- Documents techniques, normes, catalogues fournisseurs (verres, montures...)

À MINIMA : un vidéo projecteur et 4 postes informatiques disposant d'une connexion internet seront disponibles dans cet espace.

Chaque poste de travail sera équipé :

- d'une desserte de rangement pour le matériel ;
- d'un plan de travail pour renseigner les documents.

7.2.3. Espace Vision, Examen de vue

Cet espace, contiguë au précédent, sera isolé phoniquement et doté de dispositifs permettant d'obtenir une obscurité relative (stores, rideaux). Il doit permettre d'associer des apports théoriques (savoirs S2 Vision) et des manipulations pratiques (examen de vue).

Il comprendra :

- Autoréfractokéromètre (1)
- Poste de réfraction (1)
- Lampe à Fente (1)
- Projecteur de Tests ou test rétro éclairé ou numérique
- Lunette d'essai
- Boîte d'essai
- Banc optique
- Pupillomètres à reflet cornéen
- Frontofocomètre
- Echelles d'acuité VL, Echelles d'acuité VP
(Inverse, décimale, logarithmique, faible contraste...)
- Tests de lecture (et autres activités en VP)
- Ensemble de tests de vision des couleurs
- Ensembles de tests (et matériel) de vision binoculaire
- Di-test avec fiches
- Tests de lecture Parinaud
- Cache, mètre, stylo lampe
- Ensemble de diverses lentilles souples
- Ensemble de diverses lentilles rigides
- Ensemble de produits pour l'entretien des lentilles
- Outillage manuel de l'opticien
- Matériel de désinfection et de nettoyage
- Bac à ultrasons
- Aides à la vente : Echantillons de verres en différents indices , géométries
- Palettes de teintes, échantillons de traitement
- Crâne démontable, Œil démontable
- Planche anatomique de l'œil, crâne, muscles de la tête, vaisseaux sanguins de la tête, peau.
- Documents techniques, normes, catalogues fournisseurs (verres, montures...)

À MINIMA : un vidéo projecteur et 4 postes informatiques disposant d'une connexion internet seront disponibles dans cet espace.

Concernant les matériels d'examen de vue, si l'établissement prépare au BTS Opticien Lunetier, il convient de mutualiser ces équipements.

Chaque poste de travail sera équipé :

- d'une desserte de rangement pour le matériel ;
- d'un plan de travail pour renseigner les documents.

7.2.4. Espace Systèmes Optiques

Cet espace devra être équipée de postes informatiques et de moyens audiovisuels (tableau numérique interactif, vidéoprojecteur...) à fins pédagogiques.

Il doit permettre d'associer des apports théoriques (savoirs S1 Systèmes Optiques) et des manipulations pratiques (analyse et modélisation de mécanisme, analyse et modélisation de systèmes optiques, mesures optiques...).

Postes informatiques :

- ordinateurs
- scanner
- imprimante A4 et A3 couleur
- logiciel 2D et 3D (modeleur, simulation)
- logiciel simulation Optique
- suite bureautique
- bases de données mécanique et optique (composants, matériaux...)
- liaison internet
- vidéo-projecteur

Instruments et systèmes optiques pour manipulation (analyse, contrôle de performance, démontage, maintenance ...) :

- jumelle
- télescope
- loupe
- frontofocomètre
- pupillomètre...
- éléments de matériels optique de réalisation d'équipement
- équipements optiques significatifs (basses vision, prisme...)

Banc optique (manipulations fondamentales) :

- sources lumineuses
- lentilles (tous types)
- prismes
- fentes
- diaphragme
- échantillons de verres en différents indices, géométries
- palettes de teintes, échantillons de traitement
- œil démontable, Planche anatomique de l'œil
- documents techniques, normes, catalogues fournisseurs (matériels, outillages, verres, montures...)

À MINIMA : un poste informatique disposant d'une connexion internet doit être disponible pour deux élèves dans cet espace.

Chaque poste de travail sera équipé :

- d'une desserte de rangement pour le matériel ;
- d'un plan de travail pour renseigner les documents.

7.2.5. À propos de l'acquisition des équipements de travail

Les équipements de travail (machines, appareils, outils) doivent être conformes à la réglementation en matière de sécurité. Chaque machine doit être accompagnée d'un certificat de conformité de la Communauté européenne (CE), d'une notice d'instruction et être revêtue d'un marquage CE (*Code du travail article, R. 233-84*).

Les matériels achetés d'occasion doivent avoir fait l'objet des procédures de certification de conformité prévues à l'article R. 233-77 du code du travail.

L'article L. 233-5-1 précise que les chefs d'établissement, les chefs de travaux, les enseignants doivent veiller à ce qu'il soient équipés, installés, utilisés, réglés et maintenus en état de manière à préserver la sécurité et la santé des utilisateurs.

Le code du travail spécifie également les prescriptions à respecter lors de l'acquisition des machines et de leur mise en service concernant la stabilité, l'installation et l'espace qui les entoure.

Enfin, le personnel doit être formé et informé des conditions d'utilisation de chaque machine.

8. SÉCURITÉ, PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, ERGONOMIE

Les dispositions relatives à la sécurité, l'hygiène et à la santé doivent faire partie intégrante des réflexions concernant l'implantation, la rénovation ou l'exploitation d'une structure d'enseignement des savoir-faire liés à la filière Optique Lunetterie.

Un soin particulier doit être apporté lors de la mise en place des locaux et équipements, notamment au niveau du respect des normes de sécurité des intervenants et de l'ergonomie des postes de travail.

Pour l'ensemble des enseignants, il est indispensable de mettre en place des pratiques de prévention pouvant être résumées en 7 points :

- Éviter les risques ;
- Évaluer les risques qui peuvent être évités ;
- Combattre les risques à la source ;
- Adapter le travail, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que dans le choix des équipements ;
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou qui l'est moins ;
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- Donner les instructions appropriées.

L'enseignement de la prévention des risques professionnels sera lié aux travaux pratiques car il vise à développer les compétences nécessaires à la maîtrise des risques inhérents à l'activité professionnelle.

8.1. Évaluer les risques

L'enseignant fera une analyse critique des travaux pratiques envisagés et évaluera les risques induits par l'ensemble des manipulations.

En fonction de cette évaluation, il pourra :

- décider de remplacer un ou plusieurs produits utilisés (risque produit) ;
- modifier le procédé opératoire initialement envisagé (risque procédé) ;
- adapter des procédures d'utilisation d'un appareil donné (risque machine).

8.2. Connaître les principaux risques professionnels

☞ Savoirs associés : S5.1, S5.2, S5.3

L'enseignement de la prévention des risques professionnels doit être liés aux travaux pratiques.

En effet, il vise à développer les compétences nécessaires à la maîtrise des risques inhérents à l'activité professionnelle.

La connaissance des principaux risques professionnels est à aborder avec précaution car chaque risque constitue un champ de connaissances très important. Il est donc nécessaire de bien définir les limites des savoirs relatifs à ces différents risques.

La terminologie définie dans les normes EN 1050 et EN 292 permet de préciser les différents éléments qu'il est nécessaire d'aborder quand on parle de risques : phénomène dangereux, situation dangereuse, dommage et mesure de sécurité.

On utilisera avec profit les outils émis par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Risques	Source des risques
Risque/Phénomène dangereux : norme EN 292-1	Cause capable de provoquer des lésions ou une atteinte à la santé publique. Exemple: énergie cinétique, produit dangereux.
Situation dangereuse : norme EN 292-1	Toute situation dans laquelle une personne est exposée à un ou plusieurs phénomènes dangereux.
Événement dangereux : norme EN 1050	Événement susceptible de causer un dommage.
Domage : norme EN 1050	Lésion physique et/ou atteinte à la santé.
Mesure de sécurité : norme EN 1050	Moyen qui élimine un phénomène dangereux ou réduit un risque.

8.3. Ergonomie, posture, adaptation du poste de travail.

Savoirs associés : S5.4

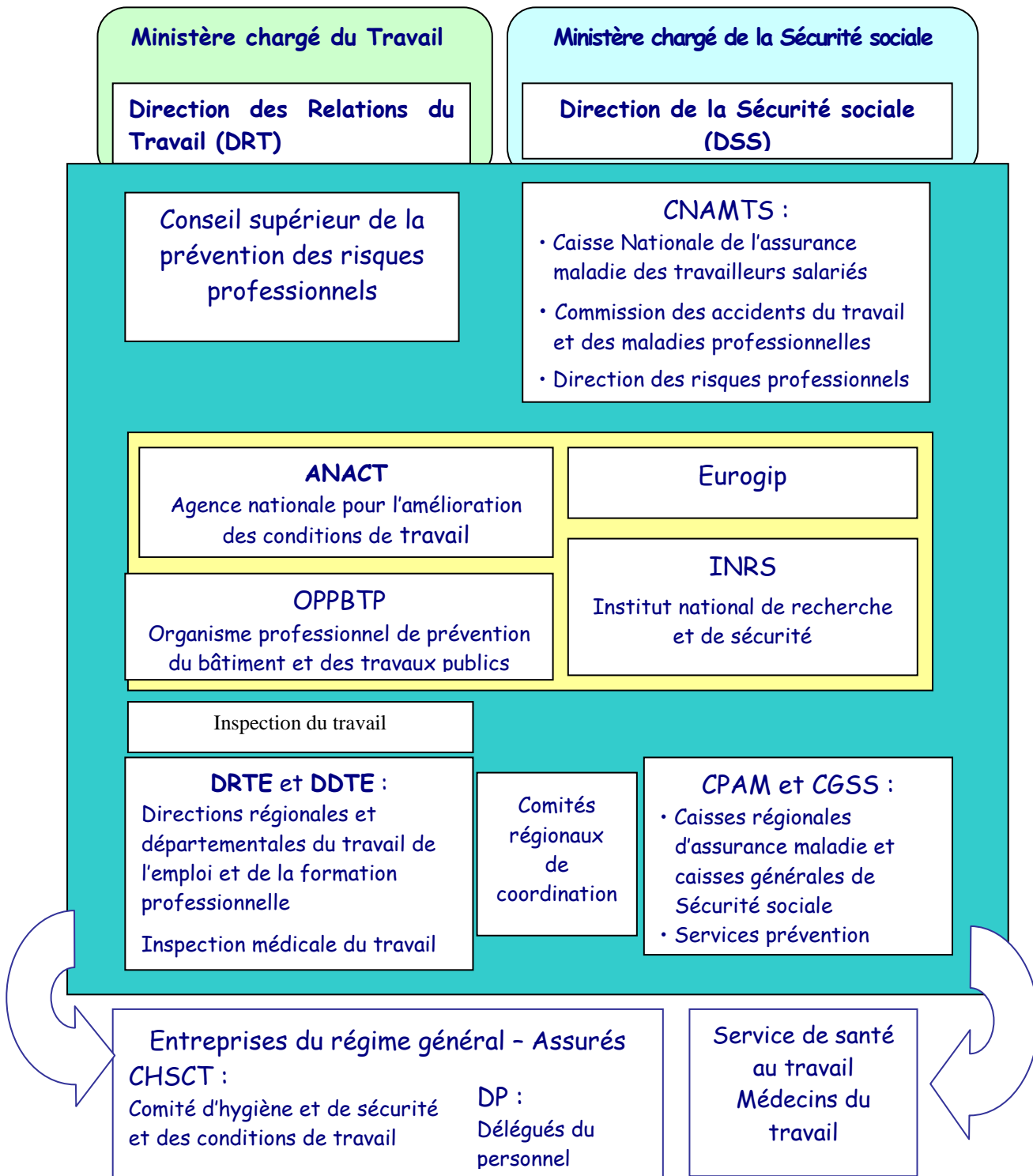
L'activité principale du titulaire du baccalauréat professionnel Optique Lunetterie étant la réalisation, l'adaptation et l'essai d'équipements il faudra apporter un soin particulier à l'enseignement des savoirs liés à l'ergonomie et aux postures de travail.

Ceux ci sont à l'origine de nombreux problèmes physiques (mal de dos, problèmes de vision...) mais aussi de moindre efficacité (plus spécifiquement les postures de la clientèle lors de prise de mesures et de vérification des performances d'un équipement optique).

En cours de travaux pratiques, on pourra mettre en évidence les problèmes et rechercher les solutions permettant d'adapter le poste de travail .

8.4. Le système français de prévention des risques professionnels

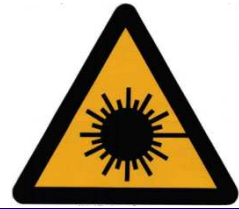
En France, la prévention des risques professionnels est placée sous la responsabilité des ministères chargés du travail et de la sécurité sociale.



On trouvera le détail des principaux acteurs de ce système et leurs interactions sur le site de l'INRS (www.inrs.fr).

ANNEXE 1

LA SÉCURITÉ LASER



INTRODUCTION

Les dangers potentiels des rayonnements lasers ont conduit les organismes de normalisation à éditer des spécifications sur la sécurité d'emploi de ces sources. Ces rayonnements voient leurs applications s'étendre dans de nombreux domaines tels que l'industrie, le commerce, le spectacle, la recherche, l'enseignement ou encore la médecine.

1. Classification des lasers

La diversité des lasers (longueurs d'onde, niveaux énergétiques, durées d'impulsions, etc..), induisent des risques très variables selon leur utilisation. Les lasers ont été classés en plusieurs groupes correspondant à des conditions de sécurité différentes et les appareils qui les emploient sont ainsi regroupés en 4 classes générales (classes 1, 2, 3A et B, et 4), avec pour chacune, des spécifications sur les **Limites d'Émission Accessible (L.E.A)**.

Les lasers de la classe 1 ne représentent aucun danger pour l'utilisateur intrinsèquement (le niveau d'exposition maximale acceptable ne peut en aucun cas être dépassé) en raison de leur conception technique (système de protection).

Les lasers de la classe 2 sont des lasers de faibles puissances pour lesquelles le rayonnement est situé dans le domaine du visible (entre **400 nm et 700 nm**), pour une émission aussi bien continue que « impulsionnelle ». La puissance ou l'énergie émise par ces systèmes est limitée aux LEA de la classe 1 pour des durées d'exposition inférieures à **0.25s**. Pour les lasers continus, la limite est à **1 mW**. Ces lasers ne sont pas intrinsèquement sans danger, mais la protection de l'œil est assurée par les réflexes de défense (mouvement des paupières).

Les lasers de la classe 3A peuvent avoir une puissance de sortie jusqu'à **5mW** (en émission continue) **et jusqu'à 5 fois la limite de la classe 2** pour les lasers à impulsions répétitives dans la région comprise entre **400 nm et 700 nm**. Pour les autres domaines spectraux le rayonnement laser ne doit pas dépasser 5 fois les LEA et la classe 1. La vision directe du faisceau d'un laser de classe 3A à l'aide d'instruments d'optique (jumelles par exemple) peut être dangereuse. Pour les lasers émettant dans le visible, la protection de l'œil nu est assurée par le réflexe de défense de l'œil.

Les lasers de la classe 3B ne doivent pas dépasser une puissance de **0.5 W** en émission continue et ne pas provoquer d'expositions énergétiques supérieures à **10^5 J.m^{-2}** en émission « impulsionnelle ». La vision directe dans le faisceau près de ces dispositifs est toujours dangereuse. L'observation de faisceaux laser non focalisés, par réflexion diffuse, n'est pas dangereuse et, sous certaines conditions, des faisceaux laser continus peuvent être observés sans danger grâce à un diffuseur.

Les lasers de la classe 4 sont des dispositifs de haute puissance, qui sont capables de produire des réflexions diffuses dangereuses. Ils peuvent causer des lésions cutanées et aussi constituer un danger d'incendie. Leur utilisation requiert d'extrêmes précautions.

ANNEXE 2

TABLEAU DES RELATIONS

CAPACITÉS - COMPÉTENCES / SAVOIRS – SAVOIR-FAIRE

Mise en relation Capacités - Compétences - Savoirs professionnels

S1 : Systèmes optiques

S2 : Vision

S3 : Adaptation et prise de mesures

S4 : Contrôle, réalisation et maintenance d'équipements optiques

S5 : Sécurité, prévention, environnement, ergonomie

S6 : Démarche qualité

S7 : Communication professionnelle

Savoirs généraux à forte incidence professionnelle :

Économie-Gestion ----- Arts appliqués ----- Prévention, santé, environnement

Mise en relation Capacités - Compétences - Savoirs		SAVOIRS							
		S.5 – S.6 – S.7							
CAPACITÉS	COMPÉTENCES	S.1	S.2	S.3	S.4	Économie Gestion	Arts appliqués	Prévention Santé Environnement	
C1 : S'INFORMER ANALYSER	C1.1	Rechercher, analyser, exploiter les données et les documents nécessaires à son activité	X	X	X	X	X	X	X
	C1.2	Recenser et appliquer les réglementations, les consignes et les procédures	X	X	X	X	X	X	X
C2 : ORGANISER PREPARER	C2.1	Préparer, suivre et gérer un dossier, des travaux		X	X	X	X	X	X
	C2.2	Préparer les moyens de mise en œuvre		X	X	X	X	X	X
C3 : METTRE EN OEUVRE	C3.1	Prendre des mesures (optométriques, morphologiques)	X	X	X	X			
	C3.2	Monter, assembler un équipement optique	X	X	X	X			
	C3.3	Contrôler des composants, un équipement	X	X	X	X			X
	C3.4	Essayer, ajuster, valider un équipement	X	X	X	X	X		X
	C3.5	Participer à la gestion des matériels, des équipements et des composants	X	X	X	X	X		X
C4 : MAINTENIR	C4.1	Analyser, élaborer une intervention	X	X	X	X	X	X	X
	C4.2	Remettre ou maintenir en état l'équipement optique d'un client	X	X	X	X		X	X
	C4.3	Contribuer à la maintenance des matériels du magasin et de l'atelier	X	X	X	X	X		X
C5 : INFORMER COMMUNIQUER	C5.1	Identifier, traiter et transmettre des informations	X	X	X	X	X	X	X
	C5.2	Communiquer oralement	X	X	X	X	X		X
	C5.3	Renseigner des documents et rendre compte par écrit	X	X	X	X	X		X
	C5.4	Animer et coordonner des activités de groupe			X	X	X	X	X
	C5.5	Se situer dans l'entreprise et par rapport à la législation en vigueur		X	X		X		X
	C5.6	Actualiser les savoirs et les savoir-faire d'une équipe	X	X	X	X	X		X
C6 : COMMERCIALISER GÉRER	C6.1	Assurer la vente des équipements et produits optiques	X	X	X	X	X	X	X
	C6.2	Participer à la gestion commerciale			X	X	X		
	C6.3	Participer à la gestion comptable et financière					X		
	C6.4	Participer à la gestion des personnels	X	X	X	X	X		X
	C6.5	Contribuer à l'orientation commerciale	X	X	X	X	X	X	

Commentaires :

Ce tableau permettra aux équipes pédagogiques, puis à chaque enseignant d'organiser la progression et la répartition des savoirs et savoir-faire au cours du cycle d'apprentissage.

Il tient compte de la définition des unités professionnelles du diplôme (Annexe 2a du référentiel) et permet donc de donner une indication du champ d'enseignement de chaque professeur. Il convient toutefois d'éviter une spécialisation des enseignants laissant aux seuls élèves le soin, sur un problème professionnel donné, de faire la synthèse des savoirs et compétences nécessaires à sa résolution (Pour les capacités transversales, il est évident que chaque enseignement intervient à l'acquisition de celles-ci. Les "savoirs" sont acquis et mis en ordre à l'occasion du développement de la compétence).

